

UNIVERSITE MOULOD MAMMERI DE TIZI-OUZOU



**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET DES SCIENCES
COMMERCIALES**

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

**Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master
en sciences économiques**

Spécialité : Monnaie, Finance et Banque

Sujet

**CONTRIBUTION A L'ANALYSE DES DISPOSITIFS
DU MICROCREDIT EN ALGERIE
CAS : ANGEM, ANTENNE DE TIZI-OUZOU**

Présenté par

MESBOUA Amina

MEZIAB Kahina

Soutenu publiquement devant le jury composé de :

KARA Rabah

Maître assistant à l'UMMTO

Président

DAHAK Abdennour

Maître assistant à l'UMMTO

Rapporteur

FERRAT Marzouk

Maître assistant B à l'UMMTO

Examineur

2014-2015

Remerciements

Le premier à qui nous devons le plus de remerciement est le Grand Dieu toutpuissant et compatissant, c'est grâce à lui que nous sommes arrivées là où nous sommes, en nous prêtant vie et capacité intellectuelle.

Notre gratitude et nos remerciements à notre encadrant M^r DAHAK Abdenmour, qui nous a accompagnées durant toute la période de la réalisation de ce travail. Et nos remerciements vont également aux membres du jury qui ont bien voulu accepter d'évaluer ce travail.

Nous tenons à adresser nos remerciements les plus sincères à M^{me} TEBANI.F et M^{me} AMER.O, qui nous ont apporté leurs aides précieuses et leurs serviabilités au niveau de l'Agence Nationale de Gestion de Microcrédit au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

En outre, nous présentons nos remerciements à tous nos enseignants tout au long de notre cursus universitaire dans la Faculté des Sciences Economiques, de Gestions et des Sciences Commerciales de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

Notre remerciement profond s'adresse aussi à toutes les personnes ayant une main tendue pour nous aider de près ou de loin.

Dédicaces

Je dédie ce travail :

A mes chers parents, qui m'ont encouragée et m'ont soutenue tout en long de mes études, et ma tante « Zakia ».

Je le dédie également, à mes sœurs et mon frère, ainsi à ma petite nièce et son papa, à mon fiancée et ma belle famille, et à toute mes cousines et aussi à mon oncle « Hamid » et sa famille.

Particulièrement, j'adresse mon remerciement à ma binôme « Kahina » et toute sa famille, et à tous mes proches et tous mes amis(es) sans exception.

Amina

Dédicaces

Je dédie ce travail :

Exceptionnellement, à ceux qui m'ont donné un grand amour et une grande patience pour mon éducation et mon instruction, à ceux qui ne m'ont pas cessé de m'encourager, et qui ont été toujours à mes côtés.

A mon cher papa « le plus compréhensif dans le monde » ; et à ma chère maman « la plus courageuse dans cette vie » que le Grand Dieu les protège.

Je le dédie également, à mon mari et ma belle famille, à mes sœurs et mon frère.

Particulièrement, j'adresse mon grand remerciement et mon respect à celle avec laquelle j'ai partagé le bien et le mauvais à ma binôme « Amina » ainsi à toute sa famille, et à tous mes proches sans exception.

Kahina

Résumé

En Algérie, la nouvelle politique de développement se tourne vers la création de micro-entreprises. Ce qui fait que les pouvoirs publics mettent en place un ensemble de mesures et aides engagées simultanément. C'est ainsi qu'en plus des actions à caractère conjoncturel, des dispositifs de type structurel sont mis en œuvre depuis le milieu des années 1990 selon une approche économique basée sur la création d'emplois par l'investissement productif CNAC, ANSEJ et le cas de l'ANGEM qui nous intéresse particulièrement.

Cependant le microcrédit ANGEM est devenu opérationnel depuis 2004, il est composé de plusieurs antennes et celle qui nous intéresse est l'antenne de la wilaya de Tizi-Ouzou qui représente un instrument de réalisation de la politique de gouvernement en matière de lutte contre le chômage et la précarité durant la phase de transition vers l'économie du marché.

Mots clés : Microcrédit, ANGEM, Tizi-Ouzou.

Summary

In Algeria, the new development policy turns to the creation of micro-enterprises. What makes that governments put in place a set of measures and aid committed simultaneously. It Haut du formulaire is as well that in addition to the actions in character conjectural, devices for structural type are implemented since the mid-1990s according to an economic approach based on the creation of employment by productive investment CNAC, ANSEJ and the case of the ANGEM which we are particularly interested. However Haut du formulaire the microcredit ANGEM became operational since 2004, it is composed of several aeries and the one with which we are concerned is the antenna of the wilaya of Tizi-Ouzou, which represents an instrument for achieving the policy of government in the fight against unemployment and job insecurity during the phase of transition to the market economy.

Keywords: Microcredit, ANGEM, Tizi-Ouzou.

مستخلص

انتهجت الدولة الجزائرية سياسة جديدة في التنمية، تمثلت في خلق مؤسسات صغيرة، وفقا لإمكانيتها في وضع التدابير والمساعدات، في ان واحد. في منتصف التسعينات أدت إلى مقارنة اقتصادية تقوم على خلق مناصب شغل جديدة تتماشى مع الإنتاج، تعددت الأسماء وهدفهما واحد مكافحة البطالة. حاليا تقديم القروض المصغرة منذ عام 2004 أمر حتمي، هذه القروض تتكون من عدة ملحقات عبر التراب الوطني و كمثال ولاية تيزي وزو ،طبقت هذه التعليمات على أكمل صورة في محاربة الفراغ الذي تخلفه البطالة في فترة الانتقال إلى اقتصاد السوق.

كلمات البحث: القروض المصغرة ، و ك و ت ق م ، تيزي وزو .

Abréviations et sigles utilisés

ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
ADS	Agence de Développement Social
ANGEM	Agence Nationale de Gestion de Microcrédit
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage
DIPJ	Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes
FGMMC	Fond de Garantie Mutuelle des Microcrédit
FMI	Fond Monétaire Internationale
GB	Grameen Bank
IMF	Institution de la Micro Finance
INO	Institution Non Gouvernemental
IRG	Impôt sur le Revenu Global
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ONG	Organisme Non Gouvernemental
ONU	Organisme des Nations Unies
REM	Réseau Européen de Micro finance
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNR	Prêt Non Rémunéré
PIB	Produit Intérieur Brut
REM	Réseau Européen de Microcrédit
TAP	Taxe sur l'Activité Professionnelle
T-O	Tizi-Ouzou
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Récapitulatif des deux programmes de financement.....	49
Tableau n°2 : Répartition des bénéficiaires par genre au niveau de l'ANGEM (à l'échelle nationale).....	57
Tableau n°3 : Nombre des prêts accordés par secteur d'activité au niveau de l'ANGEM (à l'échelle nationale).....	58
Tableau n°4 : Nombre des prêts accordés par les deux types de financement au niveau de l'ANGEM (à l'échelle nationale).....	59
Tableau n°5 : Nombre des prêts accordés par tranche d'âge au niveau de l'ANGEM (à l'échelle nationale).....	60
Tableau n°6 : Nombre des prêts accordés par le niveau d'instruction au niveau de l'ANGEM (à l'échelle nationale).....	61
Tableau n°7 : Répartition des bénéficiaires par genre au niveau de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou (fin juin 2014).....	63
Tableau n°8 : Nombre des prêts accordés par secteur d'activité au niveau de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou (fin juin 2014).....	64
Tableau n°9 : Nombre des prêts accordés par les deux types de financement au niveau de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou (fin juin 2014).....	65
Tableau n°10: Nombre des prêts accordés par tranche d'âge au niveau de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou (fin juin 2014).....	66
Tableau n°11 : Nombre des prêts accordés par le niveau d'instruction au niveau de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou (fin juin 2014).....	67
Tableau n°12: Répartition des bénéficiaires par genre au niveau de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou (fin juin 2015).....	68
Tableau n°13 : Nombre des prêts accordés par le secteur d'activité au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou (fin juin 2015).....	69
Tableau n°14 : Nombre des prêts accordés par les deux types de financement au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou (fin juin 2015).....	70
Tableau n°15 : Nombre des prêts accordés par tranche d'âge au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou (fin juin 2015).....	71
Tableau n°16: Nombre des prêts accordés par niveau d'instruction au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou (fin juin 2015).....	72

Liste des figures

La figure n° 1 : Les formes de financement du Micro crédit.....	50
La figure n°2 : La représentation de la structure de l'agence nationale de gestion du microcrédit de la wilaya de T-O.....	56
La figure n°3 : La répartition des bénéficiaires par genre (à l'échelle nationale).....	57
La figure n°4 : La répartition des bénéficiaires par secteur d'activité (à l'échelle nationale).....	59
La figure n°5 : La répartition des bénéficiaires par les deux types de financement (à l'échelle nationale).....	60
La figure n°6 : La répartition des bénéficiaires par tranche d'âge (à l'échelle nationale).....	61
La figure n°7: La répartition des bénéficiaires par le niveau d'instruction (à l'échelle nationale).....	62
La figure n°8 : La répartition des bénéficiaires par genre au niveau de la wilaya de T-O (fin juin 2014).....	63
La figure n°9 : La répartition des bénéficiaires par secteur d'activité au niveau de la wilaya de T-O (fin juin 2014).....	64
La figure n°10 : La répartition des bénéficiaires par les deux types de financement au niveau de la wilaya de T-O (fin juin 2014).....	65
La figure n°11 : La répartition des bénéficiaires par tranche d'âge au niveau de la wilaya de T-O (fin juin 2014).....	66
La figure n°12 : La répartition des bénéficiaires par le niveau d'instruction au niveau de la wilaya de T-O (fin juin 2014).....	67
La figure n°13: La répartition des bénéficiaires par genre au niveau de la wilaya de T-O (fin juin 2015).....	68
La figure n°14 : La répartition des bénéficiaires par le secteur d'activité au niveau de la wilaya de T-O (fin juin 2015).....	69
La figure n°15 : La répartition des bénéficiaires par les deux types de financement au niveau de la wilaya de T-O (fin juin 2015).....	70
La figure n°16: La répartition des bénéficiaires par tranche d'âge au niveau de la wilaya de T-O (fin juin 2015).....	71
La figure n°17 : La répartition des bénéficiaires par niveau d'instruction au niveau de la wilaya de T-O (fin juin 2015).....	73

Sommaire

Introduction générale

Chapitre I : Aspects théoriques sur le microcrédit	17
I-1 Microcrédit : Historique et différents concepts de base	18
I-2 Spécificités et objectifs du microcrédit	26
 Chapitre II : Le microcrédit et ses dispositifs en Algérie.....	34
II-1 Le microcrédit en Algérie	35
II-2 Les structures d'aide et de soutien de la création des micros entreprises.....	41
 Chapitre III : Analyse de l'évolution du microcrédit au niveau de l'ANGEM antenne, de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	52
III-1 Présentation de l'organisme d'antenne ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	53
III-2 Etat statistique du dispositif ANGEM.....	56
 Conclusion générale.....	75

Introduction générale

Durant les années 80, l'Algérie se trouvait dans une situation économique défavorable, aggravée par la chute du prix de pétrole, la baisse de revenu national, la réduction sensible de la croissance économique, les déficits cumulés des entreprises publiques, la chute des recettes d'exploitations et la montée du chômage.

Pour faire face à une telle situation le gouvernement algérien a commencé la mise en œuvre de tous les engagements économiques et sociaux pour s'adapter à l'économie de marché au lieu du mécanisme de planification centralisée et s'orienter vers l'encouragement de l'activité de production par les jeunes promoteurs dans le cadre de création d'entreprises.

L'Etat algérien a créé plusieurs dispositifs d'aide au milieu des années 1995(CNAC, ANSEJ et le cas de l'ANGEM qui nous intéresse particulièrement) qui permettent d'aider les jeunes promoteurs à résoudre la problématique du chômage qui demeure l'une des préoccupations majeur du pays. Toutefois l'Etat a mis en place ce dispositif de microcrédit qui encourage les promoteurs de projet à utiliser leurs potentiels et leurs habilités pour créer une micro-entreprise et sortir du cercle vicieux de la pauvreté mais beaucoup voient dans le microcrédit plus qu'un simple instrument financier. Pour eux, le microcrédit devrait favoriser une transformation en profondeur de la vie des plus pauvres.

La problématique de recherche

La création des dispositifs de microcrédits représente aujourd'hui un enjeu économique et social important en Algérie. Il s'est avéré comme étant un moteur pour le développement économique de pays et comme un élément fondamental de la création d'emplois au niveau national.

Ceci nous amène à nous poser la question centrale suivante :

Comment le dispositif ANGEM contribue-t-il à l'amélioration des microcrédits dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

Cette question centrale se décline en trois sous-questions :

- Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'octroi de microcrédit par l'ANGEM ?
- Quel est le rôle du dispositif ANGEM sur la création des micro-entreprises ?
- Comment il fait la répartition des microcrédits octroyés par le dispositif ANGEM selon le genre et le secteur d'activités, l'âge et le niveau d'instruction ?

Les objectifs de recherche

Parmi les objectifs principaux en trouve:

- D'analyser les difficultés rencontrées dans l'octroi du microcrédit par l'ANGEM.
- D'analyser le rôle du dispositif ANGEM sur le développement économique.
- De présenter la répartition des microcrédits octroyés par les modalités du financement du dispositif ANGEM au niveau national et au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

L'intérêt de la recherche

L'intérêt de cette étude est d'essayer de contribuer à l'analyse de l'évolution des dispositifs de microcrédit en Algérie au sein de l'Agence Nationale de Gestion de Microcrédit (ANGEM). Nous tenterons d'illustrer cette situation par la présentation et analyse des données de l'ANGEM au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou dans la période 2014-2015.

L'importance de la recherche

L'importance de ce travail de recherche apparait à travers :

- Le contexte actuel de l'économie algérienne est le changement de l'économie d'endettement vers l'économie de marché.
- L'importance et le rôle des dispositifs de microcrédit dans cette mutation de l'économie.
- Le but de l'ANGEM est : la lutte contre la pauvreté, la diminution de taux de chômage à l'échelle national par la création des micro-entreprises.

Motifs du choix du sujet de recherche

Nous avons choisi ce sujet pour des raisons objectives telles que :

- Le thème « microcrédit » fait partie de notre formation académique.
- Possibilité de poursuivre la recherche en poste-graduation dans ce domaine, le thème de microcrédit est très riche et vivant.
- Importance du sujet de microcrédit pour notre économie.
- Manque des travaux universitaires à notre connaissance.

- L'envie de faire une carrière professionnelle auprès des organismes du microcrédit (ANGEM).
- Approfondir nos connaissances théoriques et empiriques sur les dispositifs du microcrédit en Algérie.

La méthodologie de recherche

Afin d'apporter des éléments de réponse à la problématique posée, nous avons jugé utile de recourir au départ à une revue de littérature qui cerne l'historique du microcrédit et son évolution en Algérie. Afin de d'étayer notre travail, nous avons conduit une étude de visée descriptive sur l'évolution des demandeurs de projet au niveau national et nous avons essayé de traiter le nombre de dossier traité auprès de l'antenne (ANGEM) de Tizi-Ouzou.

Pour réaliser ce travail nous nous sommes basées sur :

- La recherche bibliographique relative au microcrédit.
- L'exploitation des documents fournis par l'organisme ANGEM de Tizi-Ouzou.

Parmi les difficultés et les entraves rencontrées dans notre étude pratique :

- Nous avons connu quelques soucis de logistique, plus précisément de disponibilité de service. Les infrastructures de l'antenne ANGEM ne sont pas irréprochables et le siège social manque parfois de places, de bureaux ou d'outils de travail et cela surtout pour les stagiaires.
- Refus de communication de données.

La structure de recherche

Afin d'apporter les éléments de réponse à notre problématique. On a réparti notre travail comme suit :

- Le premier chapitre porte sur les aspects théoriques du microcrédit dont nous voulons présenter leur origine, et leurs fondements théoriques en général avant de traiter les dispositifs de microcrédit en Algérie.
- Le deuxième chapitre est consacré à l'étude du microcrédit et ses dispositifs en Algérie.

- Et le dernier chapitre porte spécifiquement sur l'analyse des bénéficiaires du microcrédit et la présentation des résultats obtenus auprès de l'organisme ANGEM de Tizi-Ouzou.

Nous avons terminé notre travail de recherche par une conclusion nous pouvons dire que le microcrédit est considéré comme un moyen privilégié à la relance des activités économique .Il a diffusé un espoir chez certaines jeunes notamment ceux ayant une qualification et déposant d'un apport personnel mais loin de constituer un véritable vecteur de croissance économique. Ce dispositif a connu un recul ces dernières années (2014-2015) suite à la chute du prix de pétrole, ce qui fait qu'il soit dans une situation décourageante car il est dans l'obligation de filtrer les demandeurs du microcrédit.

Chapitre I

Aspects théoriques sur le microcrédit

Introduction

Le microcrédit a été « inventé » par le professeur Yunus dans les années 70, au Bangladesh et qui consiste à prêter aux plus démunis de façon solidaire.

Ce système a été appliqué dans les milieux ruraux en premier lieu, après il s'est développé rapidement et a été transporté à travers le monde surtout dans les pays en voie de développement et même les pays développée.

Dans ce chapitre nous allons, en premier, essayer de mieux cerner les différents concepts de base de microcrédit, et dans un second temps, étudier ses spécificités et ses objectifs.

I-1 Micro crédit : Historique et différents concepts de base

Dans cette section, nous allons procéder à un éclaircissement sur l'évolution et les différents aspects du Microcrédit.

I-1-1 Historique du Microcrédit

Dans le passé, mais aussi de nos jours dans certaines parties du monde, l'usage de la pratique du microcrédit est souvent lié à l'usure. Cependant la question qui se pose, comment le microcrédit a-t-il évolué dans le monde ?

I-1-1-1 La naissance de Microcrédit

Le microcrédit prend un essor énorme dans les années 70 grâce au Muhammed Yunus, Professeur d'économie à l'université Chittagong qui a inventé et lancé le projet de microcrédit dans son pays natal Bangladesh.⁽¹⁾

Les premières opérations débutèrent en 1976 dans un village appelé Jobra où plusieurs personnes étaient terriblement endettées à des taux d'intérêt très élevés sous l'influence des usuriers qui leur prêtent pour assurer une activité économique minimale, même ces gens fabriquent et vendent des petits objets, ils n'arrivent pas à générer un profit puisque une grande partie est utilisée pour le remboursement des prêts, donc cette situation ne permet pas alors aux gens de sortir du cercle vicieux et n'encourage pas le développement de leur niveau de vie. Face à ce modèle économique, le professeur Yunus a décidé de laisser son université pour

1-GRANDIN, Pascal., DHAFER, Saidane. *La finance durable : une nouvelle finance pour le XIX siècle*. Edition : revue bancaire, librairie, 2011, p.125.

s'intéresser aux causes de la misère des villageois de Bengalie. Il dit : « *Les gens mouraient de faim dans la rue et moi je continuais à enseigner d'élégantes théories économiques sans aucune prise avec la réalité. J'ai commencé à comprendre qu'il était très arrogant de prétendre avoir des réponses en restant dans une salle de classe et j'ai commencé à étudier le terrain* ». ⁽¹⁾

Dans ce contexte, MuhammedYunus propose de prêter des petites sommes d'environ 27dollar ⁽²⁾ à ces pauvres pour ne pas s'endetter et se libérer de l'influence des prêteurs. Ce projet de prêt d'argent aux plus démunis a donné des effets positifs et le professeur décidera de continuer cette voie avec l'appui des banques, mais le problème découvrira que les banques ne prêtent pas d'argent aux pauvres qui n'offrent pas de garantie d'où la naissance de la « Grameen Bank » appelées également « banques des pauvres » qui prêtent aux gens rejetés du système bancaire traditionnel. Cette idée de créer une banque pour les pauvres a provoqué une fabuleuse révolution qui touche le destin des millions d'individus qui vit en dessous de seuil de pauvreté puisque ces microcrédits ont permis d'améliorer les conditions de vie des pauvres qui commencent à exercer des petites activités tels que (le commerce, l'élevage, l'agriculture...) et retrouver un véritable travail. Selon MuhammedYunus : « *Tous les hommes sont capables de se prendre en main, de faire preuve d'imagination et d'esprit d'entreprise, à condition qu'on leur fasse confiance* » ⁽³⁾.

I-1-1-2 Expérience de la Grameen Bank (GB)

Le microcrédit a vu le jour sous la forme actuelle à travers la création de la Grameen Bank (« grameen signifie « rural » en bengali). La Grameen Bank est une institution financière indépendante fondée par MuhamadYunus dont le capital est contrôlé à 10% par le gouvernement et le reste appartient aux emprunteurs. La Grameen Bank est une banque pour les pauvres et par les pauvres, et qui a pour but le changement de système bancaire traditionnel et rendre le crédit accessible à ceux qui sont habituellement exclus du système bancaire. Lancée sous la forme de projet pilote en 1976, devenue banque à charte en 1983.

1-FABIUS, Laurent *Micro crédit, Micro entreprise pour la croissance et l'emploi*. 1^{ère} éd. Paris : Edition Bercy, 2001, p.75.

2-ESTHER, Duflo *La politique de l'autonomie ; Lutter contre la pauvreté (II)*. Paris : Edition du seuil, 2010, p.17.

3- *Ibid.*, p.76.

La Grameen Bank a étendu ses activités à 80275 villages en 2007, et a consenti des prêts à 7034 millions de membre (dont 97% sont des femmes).⁽¹⁾

Au début, la Grameen Bank prête aussi bien aux hommes qu'aux femmes puisque les femmes étaient minoritaires en raison de la peur d'emprunter. Après 6 ans de son fonctionnement, les gestionnaires de la banque arrivèrent à équilibrer le nombre des clients et clientes, avec ces efforts le taux des femmes bénéficiaires des micros crédit a augmenté puisque ces dernières ont un profil idéal pour ce type de financement, en effet avec ce petit budget elles sont capables d'améliorer leur niveau de vie. Parmi les activités financées par la Grameen Bank sont celles qui emploient un bon nombre de main d'œuvre active à savoir : (L'élevage, l'agriculture, le commerce, les boutiques, les entreprises collectives, etc...) ⁽²⁾.

Le fonctionnement d'obtenir un prêt selon la GB est fondé sur deux mécanismes à savoir : les groupes de solidarité et l'octroi des prêts sur la base de la personnalité, les emprunteurs forment des groupes de cinq dont chacun sera responsable de rembourser et qui devra être effectuée par les autres membres de groupe le mécanisme est simple un groupe de cinq personnes, évalue la viabilité des projets mais chacun assure le remboursement de son emprunt. Au début deux emprunteurs parmi les autres reçoivent un prêt pour cinq semaines, dès que les cinq premières échéances sont remboursées, deux autres membres peuvent recevoir leur prêt, si les quatre membres ont bien remboursés leur prêt le dernier peut aussi recevoir son prêt. Donc la promesse de crédits successifs, de montants croissants constitue une incitation à la discipline et à la responsabilité du groupe. En effet, le modèle de la Grameen Bank est actuellement répandu dans plusieurs pays, à travers le monde. En Afrique, en Asie dans les ghettos de Chicago, dans les réserves indiennes et dans les régions du cercle polaire, on trouve des formules inspirées de la GB qui est adaptées au contexte local. L'expérience touche environ 60 millions de personnes dont 27 millions parmi les pauvres, ceux qui ont moins de un dollar par jour⁽³⁾.

I-1-1-3- Le micro crédit dans le monde

Les initiatives de microcrédit, sur le modèle de la Grameen Bank au Bangladesh se multiplient à travers le monde, en effet le microcrédit s'est imposée auprès des organisations internationales, la banque mondiale et beaucoup d'institutions mondiales, donc le microcrédit a

1-Le site officiel de la Grameen Bank (en anglais) : www.Grameen-info.org.

2-*Ibid.*, Le site officiel de la Grameen Bank.

3-ESTHER, Duflo. *Op.cit.*, p.18.

fait référence à tous les programmes de services financiers qui offrent des crédits aux personnes en situation d'extrême pauvreté, afin de leur permettre un travail autonome. En 2005 des organisations de micro crédit se sont rassemblées à Washington pour déclarer cette année comme étant l'année internationale de micro crédit par l'Assemblée générale des Nations Unies afin d'éliminer les obstacles qui excluent une part de la population d'une pleine participation au secteur financier. Au sein de ce sommet les chefs d'Etats et de Gouvernements ont reconnu l'importance de ce système financier et la nécessité d'assurer l'accès des pauvres au service financier grâce à la micro finance et au micro crédit. Cependant l'année du microcrédit 2005 fixe comme objectifs ⁽¹⁾ :

- Accroître la sensibilisation du public et sa compréhension du microcrédit et du micro financement, et contribuer ainsi à l'atténuation de la pauvreté comme l'un des objectifs du développement millénaire ;
- Aider à développer des stratégies d'intégration du micro crédit aux systèmes financiers ;
- Permettre aux organisations de microcrédit d'être plus efficaces dans l'offre de crédit aux pauvres et de renforcer la capacité des donateurs et des gouvernements à soutenir ces organisations ;
- Etendre la portée des organisations de microcrédit et de micro financement, en encourageant les partenariats entre gouvernement, l'ONU, les secteurs privé et public et les institutions non gouvernementales.

Le microcrédit est plus difficile à mettre en œuvre dans les pays de l'Union européenne que dans les pays en voie de développement. Cependant en 2006 le secteur de micro crédit a été développé selon l'enquête effectuée par le Réseau Européen de Micro finance (REM) sur 110 institutions en Europe, les chiffres de cette enquête reflètent le nombre croissant d'acteurs en Europe et l'intérêt d'une grande variété d'acteurs de s'engager dans des activités de micro finance. En Europe, nous avons notamment le sentiment que la rentabilité est beaucoup plus faible, à cause des coûts sociaux et fiscaux que les entreprises doivent supporter, une fois qu'elles sont intégrées dans le système classique ⁽²⁾. En 2006, le Prix Nobel décerné au Pr. Mohammed Yunus et à la Grameen Bank a apporté une reconnaissance internationale au secteur et a augmenté la visibilité de tous les acteurs.

1-Publié par le département de l'information des Nations Unies en coopération avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et le département des affaires économiques et sociales de l'ONU DPI/2359-Août 2004.

2- FABIUS, Laurent. *Op.cit.*, p.63.

I-1-2 Concepts de base de microcrédit

Afin de palier à la complexité que présentent les concepts de microcrédit, et dans le but de rendre ces derniers saisissables, nous avons conçus cet élément qui va cerner et expliquer ses différentes notions de base.

I-1-2-1 La notion de la micro finance

La micro finance est le terme générique englobant tous les outils financiers et leur environnement est destinés à faciliter le financement des très petites activités et rassemble un ensemble de mouvement qui fournissent aux pauvres des prêts, la possibilité d'épargner et, de plus en plus, un système d'assurance, un transfert d'argent, et tout autre produit financier adapté aux besoins et à la réalité des familles pauvres. La micro finance est définie comme « *la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier formel*⁽¹⁾ ». La micro finance ne concerne pas seulement la lutte contre le chômage, nous devons aussi faire face à une précarisation croissante du travail salarié au développement des travailleurs pauvres qui n'occupent pas une activité qu'à temps partiel, la masse de la population intéressée par la micro finance s'étend donc au-delà des seules personnes sans emploi⁽²⁾.

Selon plusieurs chercheurs et institutions chacun d'eux a une définition spécifique en fonction de ces objectifs de recherche, pour cela les définitions les plus importantes choisies sont :

Selon la banque mondiale : « *la micro-finance consiste à offrir à des familles en situation de précarité économique un crédit de faible montant pour leur permettre de s'engager dans des activités productives* »⁽³⁾.

Quant à l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) définit la micro-finance : « *comme étant : l'accès au financement de petits projets, portés par des personnes marginalisées qui aspirent à créer leur propre emploi, souvent par défaut* ».

1-JAQUES, Attali .Op. cit.,p.20.

2-FABIUS, Laurent.Op.cit., p.58-65.

3-LAROUSSE, Houda. Microcrédit et lieu social en Tunisie ;la solidarité instituée .Paris:Karthala, p.29.

d'autres perspectives professionnels et parce que l'accès aux sources traditionnelles est refusé »⁽¹⁾.

En général, la micro-finance permet aux personnes pauvres de capitaliser leur talent humain. Elle leur offre les moyens de développer leurs activités, de vivre de leur travail et de générer les ressources nécessaires à l'amélioration des conditions de vie de leur famille. Ainsi la micro-finance permet de relancer l'entrepreneuriat local et donc l'économie des zones touchées par un sinistre. Sur cela la micro-finance est un outil de développement à objectif humanitaire pour lutter contre la pauvreté en général, favoriser l'émancipation des femmes des pays en voie de développement, en particulier.

Une synthèse de ces définitions nous permet d'appréhender la Micro finance comme un moyen de développement économique permettant aux personnes à faibles revenus exclues du système bancaire formel, d'améliorer leur mode de vie, d'augmenter leurs revenus, en leur offrant un ensemble de services financiers tels que : l'épargne, le crédit, l'assurance, le transfert d'argent, etc.

Elle se définit donc par⁽²⁾ :

Sa cible : les populations défavorisées (pauvres) exclues de l'accès aux systèmes financiers classiques ;

Son objet : un instrument de lutte contre la pauvreté (instrument parmi d'autres, utilisé en soi ou intégré dans un projet ou programme);

Ses fonctions financières d'épargne, de crédit, d'assurance, de coffres développés en dehors du système financier formel ou bancaire classique ;

Sa visée : le développement et/ou la création d'activités économiques rentables et pérennes, ainsi que l'accroissement des ressources des ménages.

I-1-2-2 La notion du Microcrédit

Le microcrédit est un petit prêt (micro : petit, crédit : prêt) octroyé aux personnes rejetés de crédit classique, de droit commun de crédit. C'est un crédit social puisqu'il est adressé justement aux personnes qui n'ont pas de garantie et qui ne peuvent pas obtenir un crédit.

1-OCDE. *Les orientations nouvelles de l'aide en faveur des micros entreprises*. Paris : Organisation de coopération et développement économique, 1993, p.23.

2-SERVET, Jean-Michel. *La micro finance au milieu rural et pour l'agriculture dans un contexte de financiarisation globalisée*. in : Morvan-Roux. Paris :Economica, 2008, p.120.

De ce fait, le microcrédit est défini par plusieurs chercheurs et institution et chacun d'eux a une vision spécifique en fonction des objectifs de recherche.

Pour cela les définitions les plus importantes choisies sont :

Selon Francis Mayer : « *le microcrédit est avant tout un crédit et doit donc être remboursé. Bien souvent, le principal problème que rencontre l'emprunteur est moins celui du coût du crédit que celui de l'accès au crédit. Il importe par l'emprunteur apprenne à connaître la valeur de l'argent* »⁽¹⁾.

Selon Jean Michel Servet : « *le microcrédit se définit comme une entreprise de cinq(5) salariés au plus* »⁽²⁾.

Selon Vincent : « *le microcrédit est donc une somme relativement petite prêtée aux individus, il est lié à l'activité des travailleurs du secteur informel* »⁽³⁾.

Selon Maria Nowak : « *le microcrédit correspond à des prêts de faible montant destinés à des personnes à bas revenus, généralement exclues des banques parce que leur solvabilité est considérée comme insuffisante et / ou parce que les coûts de gestion de tels prêts sont jugés trop élevés. Ces prêts doivent leur permettre de créer ou de développer des micro entreprises ou des activités génératrices de revenus* »⁽⁴⁾. Cette définition est très satisfaisante puisqu'elle permet de prendre en compte toutes les caractéristiques du microcrédit. Elle tient compte également à la fois de microcrédit pratiqué dans les pays en développement et de celui dans toutes ces définitions, nous remarquons que les auteurs ont mis l'accent uniquement sur les micro-entreprises. Le prêt doit être accordé en vue de la création d'une micro-entreprise ou d'entreprendre une activité génératrice de revenus. Il ne faut pas parler sèchement du microcrédit, mais de dire expressément qu'il s'agit de microcrédit professionnel.

Un autre auteur, Michel Lelart, semble avoir une vision assez large du microcrédit, mais sa définition est plutôt une description détaillée des caractéristiques du microcrédit qu'une définition à proprement parler. Il a pu ainsi rédiger : « *il s'agit d'un petit crédit, d'un montant*

1- FABIUS, Laurent. *Op.cit.*, p.63.

2- *Ibid.*, p.22.

3- *Ibid.*, p. 62.

4- *Ibid.*, p64.

peu élevé, sensiblement inférieur au crédit qu'une entreprise ou un ménage peut solliciter d'une banque. Ce crédit est demandé par des personnes qui disposent d'un revenu relativement bas ; il est le plus souvent sollicité pour développer une activité génératrice de revenu, qu'il s'agisse d'une ancienne activité que l'on voudrait étendre ou d'une nouvelle que l'on voudrait créer. Enfin, l'emprunteur ne dispose d'aucune garantie à offrir car il possède peu de chose et n'est pas sans doute propriétaire ni du logement qu'il occupe, ni la terre qu'il cultive. La seule garantie qu'il peut offrir est de nature sociale. Il peut constituer un petit groupe dont tous les membres se connaissent et peuvent s'engager solidairement ⁽¹⁾ ».

I-1-2-3 La notion de la micro-entreprise

Les micro entreprises sont génératrices d'entreprises, de production et de revenu, elles constituent un trait d'union qui favorise et intensifie le développement du secteur rural, du secteur des grands entreprises et du secteur extérieur, et elles contribuent à élargir la participation des pauvres et des femmes, notamment au cours de la dernière décennie les avantages offerts par les micro entreprises les contraintes et les problèmes auxquels elles sont confrontées et les projets et programme d'aide au développement de ces entreprises qui ont réussi ou échoué, ont été l'objet d'une abondante littérature qu'a encore grossi récemment par suite de l'intérêt accru porté à ce secteur par les pays en développement la promotion des micro entreprises répond à un nombre des priorités en matière d'aide qui sont dessinées dans la période qui a suivi la crise⁽²⁾. Nous pouvons dire aussi que la micro entreprise concerne toutes les unités à faible capital investi, et emploi des employés qui ne dépasse pas 10 personnes, et qui sont généralement peu qualifiées et partiellement ou totalement hors de règles administratives ou légales⁽³⁾.

I-1-3 Les points de divergences entre le Microcrédit et micro-finance

Pendant longtemps, le micro crédit se confond avec la micro finance alors que cette dernière ne se limite pas à l'octroi de petits crédits (Micro crédits) aux populations pauvres ne pouvant pas généralement profiter des services financiers offerts par les établissements de transfert d'argent. Avec le temps et le développement de ce secteur particulier de la finance partant dans le monde, y compris dans les pays développés, la micro-finance s'est élargie pour inclure désormais une gamme de service plus large, en plus du microcrédit, notamment : le

1-FABIUS Laurent.*Op.cit.*, p.65.

2-THESMAR,David.,TRAINAR,Philips.*Le financement des PME*.Paris :Edition la doc,2009,p.36.

3-GUYOT,Marc.*Introduction à la microéconomie des entreprises*.Paris :EditionDunod, 2002,p.54.

crédit bail, l'épargne, l'assurance Seulement cette évolution vers la diversification n'est pas générale et connaît des obstacles dans certains pays tels que par exemple l'interdiction de collecter l'épargne pour les ONG spécialisées comme dans le microcrédit des pays du Maghreb. Après que, les Nations unies (UN) ont décrété l'année 2005 l'Année internationale du microcrédit ; et l'attribution en 2006 du prix Nobel de la paix à Muhammad Yunus et à la banque qu'il a créée, la Grameen Bank. Le micro crédit est devenu l'une des activités les plus médiatisées de l'industrie de la micro finance ⁽¹⁾. Vu que le microcrédit est une des déclinaisons particulières de la microfinance en ce qu'il ne porte que sur le crédit et son environnement (garantie, préparation, suivi, accompagnement...), ce qui nous pousse à étudier ses spécificités et ses objectifs afin de mieux comprendre ce concept.

I-2 Spécificités et objectifs du microcrédit

Dans cette section nous allons étudier les différentes caractéristiques et institutions qui gèrent le micro crédit et ces différents objectifs dont nous allons voir ci-après.

I-2-1 Caractéristiques du microcrédit

Se distinguant des crédits classiques octroyés par les banques commerciales, les microcrédits et même s'ils diffèrent d'une institution de microcrédit à une autre et d'un pays à un autre, disposent de caractéristiques communes; généralement, tout microcrédit est un prêt de faible montant, à durée de remboursement courte, octroyé à un pauvre souvent une femme qui n'a pas de garanties matérielles pour monter une activité génératrice de revenu.

I-2-1-1 Un système reconnu à l'échelle mondiale

Le microcrédit est considéré par l'organisation des Nations Unies comme un outil majeur de développement.

L'organisation a déclaré en 2005, année internationale du microcrédit, dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement.

Le rapport de la banque mondiale faisant état des statistiques suivantes⁽²⁾ :

1-GUERIN, Isabelle .*La micro finance en Asie :entre traditions et innovations*.Paris : Edition Karthala,2005,p.44-45.

2-LOUGGAR, Rosa. *Impact du microcrédit sur le développement économique : cas ANGEM de Tizi-Ouzou*. Mémoire de magistère, Monnaie Finance Banque. Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. FSEGC, 2011, p.41-43.

- Le nombre de bénéficiaires y est estimé à 500 millions sur 3 milliards de personnes qui y nécessitent ;
- L'Asie et le Pacifique totalisent 83% de comptes sont ouverts dans les pays en développement, ce qui représente 17 comptes pour 100 habitants ;
- Au Cambodge, cela concerne 400000 personnes ;
- 18 000 nouveaux comptes sont ouverts chaque années au Kenya ;
- Toutefois ; c'est en Amérique latine et en particulier en Bolivie que le système connaît un essor formidable, ce pays apparait comme un des pays les plus avancés et les plus compétitifs en la matière.

Le 13 Octobre 2006, le prix Nobel de la paix a été conjointement attribué à Muhammad YUNUS et à la Grameen Bank. «Une paix durable ne peut pas être obtenue sans qu'une partie importante de la population trouve les moyens de sortir de la pauvreté », a déclaré le président du comité Nobel, France : Maria Nobel de la paix à Muhamad YUNUS et se réjouit ainsi de la reconnaissance portée au microcrédit⁽¹⁾.

I-2-1-2 Des bénéficiaires souvent féminins

Au Bangladesh, 97 % des bénéficiaires directes des prêts de la Grameen Bank seraient des femmes, contre 74 % au niveau mondial. Touchant des secteurs faiblement capitalisés employant souvent une main d'œuvre féminine, le microcrédit a pu être présenté comme un levier de revalorisation de la condition de la femme dans les pays en voie de développement, d'amélioration directe de leur sort (et de celui de leur famille) et comme un facteur d'évolution profonde des sociétés par le rééquilibrage qu'il induit entre les sexes⁽²⁾.

Selon l'anthropologue Aminur Rahman, cité par Gilbert, des femmes interrogées en 1999 au Bangladesh attribuaient cette préférence de genre à des différences comportementales, les femmes étant supposées rembourser mieux que les hommes pour des questions d'honneur, alors que la raison avancée par les institutions de micro-finance (IMF) du pays visait à favoriser leur émancipation. Il relève toutefois le double discours de la Grameen Bank, qui *a contrario* employait majoritairement des hommes, en raison d'une croyance des salariés mâles qu'elles seraient moins compétentes. Gilbert indique que des études postérieures, notamment celle de FernanaNaz, font état d'une avancée vers l'émancipation, même si elle est

1- LOUGGAR, Rosa. *Op.cit.*, p.41.

2-GILBERT, Valérie. *Le microcrédit au bangladesh comme moyen d'empowerment*. 2009, p.85-87.

toutefois consciente que si ces emprunteuses sont en route vers l'empowerment, il reste du chemin à faire⁽¹⁾.

Une autre caractéristique de ce mouvement est qu'il s'appuie sur des réseaux d'assurance et de solidarité traditionnelle relativement efficaces qui favorisent le remboursement régulier des prêts. La mise en place de ces programmes offre également l'opportunité de conduire des actions de formation, notamment en matière de développement communautaire et de gestion d'entreprise.

I-2-1-3 Des taux d'intérêts plus élevés que le secteur bancaire traditionnel

Les taux d'emprunt d'actions de microcrédit, dont la moyenne mondiale est évaluée à 37 %, sont en moyenne plus élevés que les taux d'emprunt traditionnels, alors que les taux de remboursement s'élèvent à 95 %, les institutions de micro-finance les justifiant par des frais de fonctionnement élevés au vu de la vulnérabilité de la clientèle. Selon Muhammad Yunus, les taux d'intérêt devraient être de 10 % à 15 % supérieurs au coût de la levée de fonds, au-delà desquels on se situerait « dans la “zone rouge” de l'usure »⁽²⁾.

Cependant, les actifs qui font appel au microcrédit n'ont pas d'autre accès au crédit. Avec des taux compris en général entre 10 et 30 % par an, les organismes de microcrédit offrent un accès à des crédits maîtrisables aux entrepreneurs actifs des pays en voie de développement. Les taux élevés sont attribuables selon les cas aux coûts de la main-d'œuvre importante (nécessaire pour la sélection et le suivi de clients vivant dans des zones parfois éloignées) et au coût de refinancement des institutions, renforcés par des taux d'inflation importants. Enfin, les besoins en matériel informatique et autres biens (matériel de bureau, véhicules), souvent importés, gonflent les coûts de fonctionnement. Les prêts consentis sont assortis d'un accompagnement psychologique, social et technique dont les frais sont comptabilisés dans la rubrique du fonctionnement. Par ailleurs, les taux d'intérêt des microcrédits ont baissé chaque année entre 2006 et 2011, grâce aux progrès de productivité des institutions de micro-finance⁽³⁾.

I-2-2 Les institutions du microcrédit

Une institution de micro financement (IMF) est une organisation qui fournit des services financiers adaptés aux populations pauvres. Bien que chaque IMF soit différente, elles

1-GILBERT, Valérie. *Op.cit.*, p.85-87.

2-FABIUS, Laurent. *Op.cit.*, p.77-78.

3-LOUGGAR, Rosa. *Op.cit.*, p.41-43.

partagent toutes la caractéristique commune de fournir des services financiers à une clientèle plus pauvre et plus vulnérable. Ces institutions de micro finance revêtent plusieurs formes mais les modèles les plus connus sont : les tontines, le coopérative ou mutuelle d'épargne et de crédit et le modèle de crédit solidaire .En Afrique de l'Ouest les modèles les plus courants sont notamment : le coopérative ou mutuelle d'épargne et le de crédit et le modèle de crédit solidaire, les projets (ONG et fondation) ayant une activité de crédit, les tontines⁽¹⁾.

I-2-2-1 Les coopératives ou mutuelles d'épargne et de crédit

Les coopératives d'épargne et de crédit sont considérées comme les pionnières dans la micro finance, contrairement à d'autres IMF, les coopératives ne cibles pas les clients pauvres mais ils ciblent significativement les populations pauvres, en effet les coopératives ont pour particularités de faire de l'intermédiation financière et leurs prestations de services portent simultanément sur l'épargne et le crédit.

Sur le plan conceptuel, les coopératives ou mutuelles est une association de personnes, qui se sont volontairement groupées pour atteindre un but déterminé, par la constitution équitable du capitale du capital nécessaire et en acceptant une juste participation aux risques et aux fruits de cette entreprise, au fonctionnement de laquelle les membres participent activement⁽²⁾.

I-2-2-2 Les crédits solidaires

Le modèle de crédit solidaire est semblable à une coopérative mono fonctionnelle de crédit , dans la plupart des expériences développées à travers le monde tel que le modèle de la Grameen Bank et la banque Rakyat en Indonésie(BRI), le crédit solidaire privilégie toujours le cycle du crédit productif et par la suite l'épargne, et on ce qui concerne son fonctionnement il octroi des crédits et rend les crédit accessible à tous les agents économiques extrêmement pauvres. L'antériorité du crédit et son accessibilité sont justifiées par le fait que les populations cibles sont souvent pauvres et incapable de constituer la moindre épargne et de procurer la moindre garantie financière donc la seule caution de solidarité suffit⁽³⁾.

1-LAMMARE, Jules. *Les institutions de microcrédit centre de services bancaires ou organismes communautaires*. Université de Montréal, Canada, 2003, p.147.

2-MORVANT-ROUX, Solène., CARRON, René. *Exclusion et lien financiers :micro finance pour l'agriculture des pays du sud* .Paris : Economica, 2009, p.150.

3-MOULEVIER, Pascale. *Le mutualisme bancaire* .Renne, 2002, p.20-23.

I-2-2-3 Les projet à volet crédit (ONG)

Sesont des projets ou d'organismes (ONG) intervenant dans le développement, se sont des institutions gouvernementales pour distribuer et gérer le microcrédit dans plusieurs pays de l'Amérique Latine, de l'Afrique et d'Asie. Ces organisations agissent comme des intermédiaires entre les « financeurs » et les « demandeurs » de crédit, isolés ou organisés en petits groupes professionnels. La distribution des dons de l'aide internationale a pour but de financer les projets de développement et le transfert de ces dons aux ONG ont facilité par exemple la création « Fundaction del Desarrollo » en Amérique Latine devenus gestionnaires de crédits accordés aux producteurs ou commerçants locaux du secteur informel des grandes villes, ces organisations se sont professionnalisées et offrent actuellement des services d'intermédiation financière de grande qualité. Proches des bénéficiaires, désireuses de les aider à progresser, ces fondations et ONG, sont des agents indispensables pour le bon fonctionnement du microcrédit⁽¹⁾.

I-2-2-4 Les tontines

La tontine peut être définie comme « *des fonds d'épargne rotative ou les levées bénéficient à chacun des sociétaires selon un ordre préétabli, mais révisable, chacun peut prêter et emprunter et remplacer une créance par une dette, celles-ci ne sont pas assorties d'intérêt* »⁽²⁾.

C'est la composante la plus dynamique de la micro finance informelle et qui est habituellement réalisée par un groupe homogène d'individus réunis sur la base de relations familiales, confessionnelles, politiques sociales ou amicales. En effet la cohésion sociale du groupe est une caractéristique fondamentale de ce système, basé sur la confiance et les paroles donnée entre les membres.⁽³⁾

I-2-3 Les types du Microcrédit

Par ailleurs, on peut distinguer entre deux types de Microcrédit à savoir le micro crédit social et le microcrédit professionnel.

1-MOULEVRIER, Pascale. *Op.cit.*, p.20-23

2-DUFLO, Esther. *Op.cit.*, p.20-23.

3-*Ibid.*, p.20-23.

I-2-3-1 Le Microcrédit social

C'est une aide sociale qui permet l'insertion des démunis, il est destiné à soutenir des projets personnels, en finançant des besoins spécifiques tels que l'accès au logement, la formation ou le retour à l'emploi ou pour surmonter les dépenses consécutives due à des accidents de la vie comme le divorce, les problèmes de santé, les obsèques ou encore un licenciement. Il s'adresse essentiellement à des personnes ne pouvant accéder au crédit bancaire. Ce type de prêt répond de plus en plus aux besoins des micro-entrepreneurs, mais vise en priorité les demandeurs les moins touchés par la pauvreté ⁽¹⁾.

I-2-3-2 Le Microcrédit professionnel

Il est mis en place pour favoriser la création d'entreprises par des personnes en difficulté, il soutient les microprojets groupés, sans demander de garanties mais exige tout de même une certaine solidarité entre les bénéficiaires. C'est une astuce qui sert de liens sociaux pour créer une garantie sociale, permettant d'inciter les emprunteurs à rembourser leur prêt dans la période prévue. Ce type de microcrédit constitue un moyen efficace pour former au sein des membres, un historique de crédit. Créé en 1977 au Bangladesh, le microcrédit est une initiative visant à venir en aide aux personnes qui ne remplissent pas toutes les conditions nécessaires pour accéder au crédit accordé par les banques classiques ⁽²⁾.

I-2-4 Les objectifs de micro crédit

Nous pouvons assigner au microcrédit les objectifs suivants ⁽³⁾:

I-2-4-1 Les objectifs économiques

Le microcrédit contribue à l'accroissement des revenus, cette augmentation a des effets positifs sur le niveau de la consommation d'une part qui sert directement à accroître la consommation, les effets sur la consommation peuvent être immédiats, tandis que les autres effets ne se manifestent pas parfois qu'à long terme par exemple, la réduction de la vulnérabilité résultant de l'accroissement à court terme des achats de nourriture et après une période on peut avoir des effets à long terme sur la situation des pauvres ruraux. Comme les clients de micro crédit sont des pauvres, ils emploient leur revenu additionnel pour améliorer leur alimentation et leur habitation et se procurer d'autres biens essentiels. Et d'autre part

1- LABIE, M. *La micro finance en question, limites et choix organisationnel*. 3^eed. Bruxelles : Edition Luc Pire, 1999, p.15.

2- LOUGGAR, Rosa. *Op.cit.*, p.15.

3- *Ibid.*, p.15

l'effet sur l'épargne dans ce cas les clients du micro crédit accroissent leur épargne, soit parce qu'ils sont obligés de constituer une épargne pour obtenir un crédit, soit parce qu'ils peuvent économiser une partie de leur revenus, cela leur permet de lisser leur consommation, d'investir dans des activités rémunératrices et de se prémunir contre les infortunes. Des études ont montré que la pluparts de ces épargnes sont effectivement affecté par des investissements comme l'amélioration de logement et l'achat d'actifs productifs.

Nous pouvons dire que le crédit permet d'entreprendre ou de développer des activités et aussi la modification des méthodes de production par l'acquisition d'intrants améliorant le rendement, ces transformations aboutissent à la création de l'emploi pour les emprunteurs qui peuvent accroître leur production grâce à l'utilisation de nouvelle technologie.

I-2-4-2 Les objectifs sociaux

L'objectif principal du microcrédit est la lutte contre la pauvreté en accroissant les revenus par des petites sommes à des personnes considérés comme non solvables et il s'avère efficace de génération de revenu et contribue à l'autonomisation des personnes et surtout les femmes, en leur donnant accès au capital et en permettant un revenu de façon indépendante. Cependant le microcrédit est considéré comme un moyen de stabilisation social à travers ses objectifs tels que la lutte contre le chômage qui permet à certains chômeurs d'augmenter leurs fonds propres par la création des micro entreprises on octroyant des microcrédits accompagnés d'une assistance technique à travers les organismes du microcrédit qui influence d'une manière positive sur la création de richesse. Cette richesse permet à l'Etat d'accroître ses ressources budgétaires, prélevant des impôts et d'alléger le poids d'investissement social.

I-2-4-3 L'objectif spatial

Le microcrédit permet l'encouragement de développement des systèmes locaux de production à travers :

- La création d'une pépinière de micro entreprise dans les différents secteurs d'activité, chose qui stimule le niveau de développement local à l'occasion des nouveaux investissements et de la dynamique de création d'emploi ;
- Les paiements des charges fiscales qui serviront dans la réalisation du projet d'utilité publique.

- L'encouragement de pareilles initiatives peut, sous certaines conditions, freiner substantiellement les flux migratoires que ne cessent de supporter certains urbains, dès
- lors que les populations trouveront sur place l'occasion de créer leurs activités.

Conclusion

Nous venons de voir que le microcrédit consiste à l'octroi de prêts de petits montants et s'impose désormais comme l'instrument privilégié de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion bancaire. Ce qui nous amène à dire que le microcrédit et la micro finance ont presque les mêmes objectifs et parmi leurs objectifs principale aider les personnes sans revenu à tel point qu'en 2005, ils ont consacré cette année comme étant « Année internationale du microcrédit ». Certaines initiatives ont d'ailleurs réussi, comme notamment la Grameen Bank et l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) au Sud et au Nord respectivement.

Notre pays est en pleine évolution dans tous les domaines à caractères économique, politique et social ce qui nous permet dans le deuxième chapitre d'étudier le microcrédit et ses dispositifs en Algérie.

Chapitre II

Le microcrédit et ses dispositifs en Algérie

Introduction

Le microcrédit en Algérie constitue une source importante pour la croissance économique. Il assure la création des emplois et la réduction du taux de chômage. Il revient aux pouvoirs publics algériens de veiller aux conditions du développement de ce dispositif et de son financement, afin de lui permettre de se lancer, croître et contribuer au renforcement de l'économie nationale.

Dans ce chapitre nous allons voir en premier, l'historique du microcrédit en Algérie et le cadre dans lequel il a été évolué puis dans la deuxième section les structures d'aide et de soutien de la création des entreprises en Algérie.

II-1 Le microcrédit en Algérie

L'Algérie est l'un des pays les plus riches du Maghreb mais malgré ça le problème du chômage a pris ampleurs dans ce pays et pour cela l'Etat a placé le dispositif du micro crédit pour lutté contre ce phénomène.

II-1-1 Historique du microcrédit en Algérie

L'Algérie est l'un des pays le plus vaste d'Afrique (2,38 millions km²), avec d'importantes disparités en termes de distribution spatiale, l'Algérie poursuit une politique d'inclusion spatiale incluant notamment, un renforcement des collectivités territoriales et une stratégie d'aménagement du territoire. Depuis la fin des années quatre-vingt, l'Algérie se trouve confrontée à la problématique de l'emploi notamment chez les jeunes et au développement de la précarité alors qu'elle enregistre des ressources financières importantes provenant essentiellement des exportations et de la fiscalité pétrolières. Ces données conjuguées à une situation sociale et politique mouvementée, ont poussé les Pouvoirs publics à prendre diverses mesures sociales (filet social : allocation forfaitaire de solidarité, indemnité pour activités d'intérêt général, emploi salarié d'initiative locale, diverses indemnités....), entrainer un certain nombre d'actions économiques et mettre en place des dispositifs visant à créer de la croissance, générer des emplois et renforcer les progrès socioéconomiques⁽¹⁾.

1-DAHMANI, M.Cours d'*Economie Algérienne* .Science économique .Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou.2011/2012.

Et un certain nombre de mesures ont été prises pour réussir la transition d'une véritable économie de marché telles que ⁽¹⁾ :

- Les missions de l'Etat dans une telle perspective ;
- La libéralisation du commerce extérieur ;
- La libéralisation de l'activité des banques et de quelques activités publiques relevant de l'asphère d'activité marchande ;
- La permission au tissu industriel de répondre aux exigences de rationalité économiques ;
- Permettre aux mécanismes de résoudre le chômage et de maîtriser l'inflation.

Ainsi la mise en place d'un plan d'ajustement structurel était donc retenue comme une solution pour surmonter un certain nombre de déficits. Après 10 années de son existence, et au vu des données disponibles, les bienfaits du dispositif ANGEM ne font aucun doute : dans un contexte d'inégalités, de mal développement et de surcroît de financiarisation croissante, les sans-emplois et les personnes démunies plus que quiconque ont besoin de services financiers adéquats pour réaliser leurs initiatives, leurs métiers ou leurs petits projets ou tout simplement leur extension, qui ne nécessitent pas un lourd investissement. Il s'agit d'activités induisant des revenus qui permettent de réussir leur insertion sociale et leur intégration économique. C'est également une étape possible avant de postuler à un crédit plus important dans le cadre d'autres dispositifs plus complexes comme l'ANSEJ (Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi de Jeunes) ou la CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage) ⁽²⁾.

II-1-2 L'étude socioéconomique du microcrédit en Algérie

Le contexte socioéconomique dans le cadre lequel évolue le système de microcrédit en Algérie est considéré comme étant en tête du classement des 54 pays Africains en termes d'efforts en matière de développement économique et social devant l'Egypte, la Libye ou encore l'Afrique du sud et cependant l'Algérie se présente grâce à l'exportation de ses ressources naturelles et ses performances économiques notables ⁽³⁾.

1- ESTHER, Duflo *.La politique de l'autonomie ; Lutter contre la pauvreté (II)*.Paris : Edition du seuil, 2010, p.36.

2-ABRIKA, Belaid.*L'impact et l'ampleur de la corruption dans les différents emplois des jeunes en Algérie*. Communication.Revue tiers monde n°172, juin 2012, p.3.

3-DAHMANI.M. *Op.,cit.*

Sur le plan économique cinq(05) indicateurs sont retenus issus de bases de données statistiques d'organismes internationaux. Il s'agit : les exportations des ressources importantes des hydrocarbures, et du Produit Intérieur Brute (PIB), chômage et inflation, ainsi que précarité et pauvreté⁽¹⁾.

II-1-2-1- Les exportations des ressources importantes des hydrocarbures

En ce qui concerne les exportations des hydrocarbures, celles-ci ont connu une hausse continue du prix du pétrole et du gaz lié notamment au super-cycle de croissance mondiale des années 2000 alimenté par la bulle immobilière aux Etats Unis⁽²⁾.

Cela engendre une forte croissance des revenus qui lui permet de multiplier ses ressources a partir de 1990 jusqu'à 2012, l'Algérie a perçu davantage ressources en 13 ans que pendant les 36 années précédente. Selon la banque mondiale, les exportations hydrocarbure ont enregistré 649 Milliards en dollars constants durant les 36 années antécédentes alors qu'elles ont enregistré 751 Milliards de dollars entre 1999 et 2012, soit 102 Milliards de dollars supplémentaires sur une période presque trois (03) fois moindre⁽³⁾.

Le secteur des hydrocarbures représente 97% des recettes d'exportations et 60% des recettes de l'Etat via la fiscalité pétrolière. L'économie Algérienne a enregistré en 2014 une croissance de produit intérieur brut (PIB) réel estimée à 4% contre 2,8% en 2013 et 3,3% en 2012 ce rebond est essentiellement dû à la reprise du secteur des hydrocarbures, dont la valeur ajoutée en termes réels s'est accrue de 0,5% en 2014, en progression pour la première fois depuis huit ans. En revanche, la croissance du PIB hors hydrocarbures a ralenti avec un taux estimé à 5,5% en 2014, contre 7,1% en 2013⁽⁴⁾.

Le principal risque pour l'économie algérienne réside dans la baisse prolongée des cours du pétrole, la volatilité de leur prix étant à même de rapidement dégrader l'excédent commercial alors que le pays importe plus que jamais la plupart de ses biens manufactures (télés, voitures, médicaments...). Le gouverneur de la banque d'Algérie avait averti que « *si le choc externe venait à perdurer, la résilience de la position extérieure de l'Algérie pourrait rapidement s'éroder, d'autant que le niveau très élevé des importations et non soutenable*

1-BOUZAR, Chabha., LOUGGAR, Rosa .*Le microcrédit à travers le dispositif ANGEM et son impact en Algérie*.Tizi-Ouzou :Edition El amel,2014,p.5-6.

2-REZOUALI, Akli.*La crise pétrolière risque de s'aggraver*.Journal d'information El Watan du 27/08/2015.

3-*Ibid.*, du 27/08/2015.

4-BENBAHMED, Tarik., LOHOUES, Hervé.*Perspectives économiques en Afrique*.Revue notre pays ,p.6 du 28/05/2015.

constitue un risque additionnel pour la balance des paiements extérieurs sur le moyen terme »⁽¹⁾.

L'année 2014 et 2015 ont été surtout marquée par la baisse drastique des cours du pétrole (moins de 44% entre juin et décembre 2014 et 43% dollars au mois d'août 2015), qui a eu des effets induits immédiats sur l'économie Algérienne, fortement dépendante du secteur des hydrocarbures (98% des exportations 58% des recettes budgétaires et 28% PIB), si cette conjoncture défavorable pour l'Algérie perdurait en 2016, les équilibres macroéconomiques en seraient affectés. Le débat sur la soutenabilité des finances publiques ainsi que la viabilité de financements à long terme pour grands projets structurants pourrait être au cœur des politiques de même que celui de la nécessité et l'urgence de la diversification de l'économie algérienne⁽²⁾.

II-1-2-2 Le produit intérieure brute en Algérie

Le produit intérieure brut(PIB) est l'un des agrégats majeurs des comptes nationaux et c'est un indicateur économique vu qu'il reflète la situation interne du pays et sa croissance économique, et selon l'office national des statistiques, le PIB de l'Algérie a atteint 17205,1 milliards de dinars en 2014, contre 16643,8 DA en 2013. L'économie Algérienne enregistre une croissance de 3,8% en 2014 contre 2,8% en 2013 alors que la croissance du PIB hors hydrocarbures baissait à 5,6% contre 7,1% en 2013⁽²⁾. L'amélioration du taux de la croissance économique est le résultat de la reprise du secteur des hydrocarbures la position extérieure de l'Algérie reste solide, même si elle montre des signes d'essoufflement, avec une érosion continue de sa balance courante, et a enregistré un déficit équivalant à 4% de PIB. La position financière extérieure reste toutefois solide, avec un niveau de réserves de change estimé à 185 milliards USD à la fin 2014. Equivalant à 32 mois d'importations de besoins et services non facteurs(BSNF), et consolidée par une faible dette extérieure, estimé à 4 milliards USD à 2014, soit 1,9% du PIB⁽³⁾.

II-1-2-3Chômage en Algérie

Le chômage en Algérie est considéré comme étant est un phénomène mondial, il a atteint en 2009 un niveau record, plus de 200 million de personnes soit 7% de la population active mondiale, avec la crise économiques 2008 et 2009 le taux de chômage a enregistré une

1- BOUZAR, Chabha. LOUGGAR, Rosa. *Op.cit.*, p.6-7.

2- REZOUALI, Akli. *Op.cit.*, du 27/08/2015.

3- REZOUALI, Akli. *Le PIB de l'Algérie estimé à 213,5 milliards de dollars.* Journal d'information El Watan du 17/08/2015.

baisse de 10% en 2011 pour atteindre 9.8% en 2013 puis remonte à 10.8% en 2014 selon les statistiques du fond monétaire international (FMI) et un taux de 11.3% pour l'année 2015. L'Algérie est confrontée au problème du chômage qui touche tous les secteurs économiques et sociaux et pour diminuer le taux de chômage, le pouvoir public mis en œuvre des dispositifs avec le soutien financier de l'Etat pour lutter contre ce fléau ⁽¹⁾.

II-1-2-4 L'inflation en Algérie

Selon les statistiques de la banque d'Algérie, la chute du pétrole a baissé la croissance du PIB réel et le centre de prévision internationale IHS Global Insight conclut que le risque Algérie sera maintenu en raison de la dépendance du pays envers les revenus du secteur des hydrocarbures.

II-1-2-5 Pauvreté et Précarité en Algérie

La pauvreté en Algérie est définie comme l'insuffisance de consommation alimentaire en qualité et en quantité, mais aussi une médiocre satisfaction des besoins sociaux de base.

Cependant, la crise économique et les politiques d'ajustement structurel ont un impact négatif sur l'emploi et les revenus des ménages, ce qui engendre une détérioration de leur pouvoir d'achat et des conditions de vie, et aussi un appauvrissement d'une partie de la population et d'après les experts, l'extension de la pauvreté est à mettre au compte de l'absence de croissance économique et de la baisse de la création de l'emploi durable qui en a résulté. Et selon des études faites durant l'année 2015 ils ont constaté une augmentation des prix pour les produits de nécessité et l'érosion du pouvoir d'achat aggravée pour l'absence d'une politique sociale efficace conduisant de nombreux ménages dans la pauvreté. Cependant, la lutte contre le chômage et la précarité constitue un élément important en Algérie. La mise en place d'un dispositif de micro-crédit dans le but de diminuer le taux de chômage et de la pauvreté avec la création d'activité et d'emplois pour les personnes dotées de certaines qualifications ainsi que les diplômés des universités, instituts et centres de formation professionnels ⁽²⁾.

1-Tarik, BENBAHMED., Hervé, LOHOUES. *Op.cit.*, du 28/05/2015.

2-HAIDER, Kaci. *Algérie: baisse de l'inflation et hausse de la croissance d'ici à 2016*. Article à la une économie du 13/11/2012

II-2 Place du microcrédit en Algérie

Ce n'est qu'à partir de 1999 que le microcrédit est devenu un moyen de lutte contre la pauvreté et le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales et tente de favoriser une intégration économique et sociale de populations sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers ⁽¹⁾. Cet instrument s'appuie sur le système bancaire classique (banques publiques) et les Institutions en charge de sa mise en œuvre sont : la Banque d'Algérie, le Ministère des Finances, le Ministère de la Solidarité et de la Famille. A l'inverse des pratiques internationales, la Loi sur la Monnaie et le Crédit en Algérie n'a pas prévu d'IMF spécialisées dans l'offre de microfinance. Par ailleurs, il n'existe qu'une seule ONG : la Touiza, association qui pratique le microcrédit pour les populations rurales défavorisées mais qui dépend de bailleurs de fonds étrangers pour financer cette activité.

Le microcrédit était intégré dans le cadre du « filet social ». Seulement, les résultats obtenus sont très mitigés en raison des lenteurs administratives et des lourdeurs bancaires. Depuis le lancement de son programme de microcrédit, jusqu'à 2003, l'ADS a traité 80000 dossiers mais seulement 9000 dossiers ont été acceptés par la banque nationale d'Algérie, banque conventionnée avec l'ADS, et seulement 2450 ont réellement abouti aux prêts ⁽²⁾. En 2003, l'ADS a procédé à l'évaluation de l'opération de microcrédit :

L'ADS conclut cette évaluation en constatant que l'accompagnement des bénéficiaires de microcrédit est insuffisant. Le suivi des projets est également analysé comme étant mal assuré par les banques et l'administration. Enfin, il est relevé que le problème principal est celui de l'interprétation et de la perception par les bénéficiaires du microcrédit ; pour la quasi majorité d'entre eux, il s'agit de dons que l'Etat leur fait, et ils ne sont pas tenus de rembourser.

Afin de remédier à ces insuffisances, une structure spécialisée a été créée en octobre 2004, il s'agit de l'agence nationale de gestion des microcrédits (ANGEM), celle-ci octroie un microcrédit avec 1 à 2% d'intérêt (la différence avec le taux d'intérêt commercial est prise en charge par le trésor public) à chaque créateur d'entreprise porteuse d'emplois et 30.000DA, sans intérêt, pour les projets unipersonnels. Ces prêts sont destinés à la frange fragilisée de la société et plus particulièrement les femmes au foyer. Il est donc clair que pour l'Etat, le microcrédit reste pour le moment une considération purement institutionnelle géré par des structures publiques et financé par des banques publiques, son objectif est amélioré la rentabilité

1-BERKOUK, S. *Les contrastes d'une société inégalitaire*. Journal d'information El Watan du 09/03/2015.

2-LOUGGAR, Rosa. *Op.cit.*, p.102-103.

et favorisé la production et créer des micros entreprises ou des PME car il y'a un grand manque de ce genre d'entreprise dans le marché Algérien. Ça contribue aussi à diminuer le nombre de chômeurs qui est important.

II-3 Les structures d'aide et de soutien de la création des micro entreprises

Dans cette partie nous allons voir les dispositifs d'aide de soutien pour la création de la micro entreprise.

II-3-1 les politiques publiques pour l'emploi

En résumé une politique publique représente l'énoncé des orientations et des objectifs d'un gouvernement ou d'une collectivité sur un sujet d'intérêt public ⁽¹⁾ :

- Une prise de position qui peut être implicite et/ou explicite ;
- Une orientation influencée par divers facteurs sociaux ;
- Un instrument étatique qui se distingue d'une loi ou d'un programme public.

De façon générale, une politique publique expose les orientations et les objectifs privilégiés par un gouvernement ou une collectivité sur une question d'intérêt public (santé, éducation, environnement, emploi).

Les politiques publiques pour l'emploi visent essentiellement à réduire le nombre de personnes en chômage, ce phénomène alimente des tensions sociales permanentes.

PEKKA ROSONEN écrit «*La question centrale de la politique de marché du travail est de savoir comment les autorités publiques devraient utiliser les mesures actives afin de combattre le chômage* » ⁽²⁾.

Les politiques publiques pour l'emploi concernant l'ensemble des secteurs d'activités qui sont destinées à des personnes à compétences différenciées et de plus en plus nombreuses.

Avant les années 80, les pouvoirs publics interviennent directement par le biais des entreprises publiques, mais depuis le début des années 80 l'Algérie se trouve confronter à une grave crise économique se traduit par la nécessité de créer de l'emploi additionnel,

1- FANTANEL, Jacques. *Evaluation des politiques publiques*. Office des publications universitaires. Université Pierre Mendès France, Grenoble 2, 09/2005, p.6-8.

2- PEKKA, Rosonen. *Chômage et politique d'emploi*. Revue problèmes économiques, Octobre 1999, N°2636, p.18.

licenciement des ouvriers et une chute du taux de croissance économique jamais connue jusqu'au là, ces données alarmantes conjuguées à une situation sociale, ont poussés les pouvoirs publics dans les années 90 mettre en place un certain nombre de dispositifs visant à répondre à la demande d'emploi de plus en plus accrues de la part des jeunes .

II-3-2 Les typologies des mesures d'aide et de soutien pour la création des micro entreprises

Les organismes existants en Algérie pouvant avoir un rôle d'appui auprès des PME pour leur développement. Ces organismes sont considérés comme des structures d'aides, sous formes d'agences nationales chargées de l'exécution des politiques publiques d'assistance et de soutien à la création d'entreprises. Mis en place dans les années 2000, dans le cadre d'une nouvelle approche économique des autorités visant à développer les PME privées, après l'échec du système dirigiste des grandes sociétés nationales, adopté dans les années 70 et 80. On traite ici les dispositifs les plus importants mis en place par l'Etat pour promouvoir la PME, à savoir : DIPJ, L'ANSEJ, la CNAC et l'ANGEM⁽¹⁾.

II-3-2-1 Les dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes (DIPJ)

Après le passage des entreprises publiques à l'autonomie de gestion, les pouvoirs publics ont opté depuis les années 90 pour un programme de soutien à la création d'emploi axée essentiellement sur la création d'emploi indépendantes, ciblant principalement les jeunes. C'est dans ce contexte que le décret exécutif N°90-143 portant le dispositif d'insertion professionnelle des jeunes a été promulgué⁽²⁾.

Il est créé au niveau de chaque Wilaya un comité à l'emploi de jeunes. Le DIPJ s'articule autour de « 03 » volets, en plus des actions⁽³⁾:

Des collectivités locales ;

Centres de Formation Professionnelle.

Nous retenons l'aide des jeunes sans-emplois n'ayant pas de qualification professionnelle qui consiste à s'insérer dans des entreprises créées en groupes (coopératives), en bénéficiant d'un soutien financier de l'Etat sous forme de microcrédit.

1-LOUGGAR, Rosa.*Op.cit.*, p96.

2-Voir : le décret exécutif N°90-143 du 22/05/1990 portant Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes.

3-L'agence du dispositif d'insertion professionnelle des jeunes.

II-3-2-2 La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

Avec la mise en application de plan d'ajustement structurelle en 1994, ⁽¹⁾ la caisse nationale d'assurance chômage avait pour mission principale d'indemniser les salariés du secteur économique ayant perdu leurs emplois d'une façon involontaire pour des raisons économiques. Depuis l'année 1998, des nouvelles missions ont été assignées à la CNAC pour prendre mieux le problème du chômage, et une nouvelle logique a été développée, aider les allocataires de la CNAC à trouver de nouveaux emplois à travers « 02 » créneaux ⁽²⁾ :

- Le centre de recherche d'emploi (CRE) : a pour mission d'aider les chômeurs âgés entre 35 et 50 ans dans leurs démarches d'emploi de 1998 à 2001 plus de sessions ont été organisées par le CRE ;
- Le centre d'aide au travail indépendant (CATI) : qui consiste à aider les porteurs de projets à créer leurs propres entreprises, après avoir déposé leurs dossiers au niveau et auprès de la banque ou de l'ANSEJ.

II-3-2-3 Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes (ANSEJ)

ANSEJ a été créée selon la loi n°296/96 du 08/09/1996, rectifiée dans le décret exécutif n°231/98 du 13 juin 1998. C'est une institution à caractère public, placée sous la tutelle du Ministre de travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. Elle met en œuvre un dispositif fondé sur une approche esquivant l'accompagnement de jeunes chômeurs pour la création et l'extension de M.E.S de production de biens et de services. Cette institution développe des actions de promotion et de diffusion de l'esprit entrepreneurial et accorde des aides financières et avantages fiscaux durant toutes les étapes de l'accompagnement en agissant en coordination avec les banques publiques et tous les secteurs sur le plan local et national. Parmi les missions de l'ANSEJ ⁽³⁾ :

- Informer sur les démarches à entreprendre pour créer une entreprise ;
- Orienter et aider dès la formulation d'idée de projet ;
- Accompagner dans l'étude de projet et l'élaboration de dossier d'investissement ;
- Assister pour l'obtention d'un crédit bancaire et notifier les aides et les avantages accordés par l'Etat pour réaliser et exploiter au mieux le projet ;
- Former sur les techniques de gestion d'entreprises ;

1-Voir : Décret législatif N°94-11 de la 25/05/1994 institution assurance chômage J.O.R.A.N°34.

2-L'agence de caisse nationale des assurances sociales Tizi-Ouzou.

3-L'agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes Tizi-Ouzou.

- Assurer le suivi de micro entreprises dès le démarrage de l'activité ;
- Les conditions d'éligibilité ;
- Etre âgé entre 19 et 40 ans ;
- Avoir une qualification professionnelle en relation avec le projet ;
- Etre chômeur ;
- Mobiliser un rapport personnel d'un niveau correspondant au seul minimum déterminé selon l'estimation du projet ;
- L'investissement ne doit pas dépasser 10.000.000 Da
- Le caractère juridique de la micro entreprise doit être : EURL, SARL, SPA, SNC.

II-3-2-4 Agence Nationale de Gestion de Microcrédit (ANGEM)

Agence National de Gestion de Microcrédit sera notre objet d'étude de cette section issue des recommandations faites lors du séminaire international de décembre 2002 sur « L'expérience du Micro crédit en Algérie » qui a regroupé un nombre important d'experts de la micro finance l'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit « ANGEM » a été créée par le décret exécutif N° 04 du 22 Janvier 2004 modifié, applique en 2006⁽¹⁾.

II-3-2-4-1 Objectifs globaux de l'ANGEM

L'objectif de l'ANGEM est d'assurer un accompagnement financier aux citoyens désirant lancer de petits activités, a même de les mettre à l'abri du chômage et aussi la lutte contre les activités informelles et parmi les objectifs primordiaux que traite l'Agence nationale de micro crédit on a :⁽²⁾

- La lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales, en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine ;
- La stabilisation des populations rurales dans ses zones d'origine par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus ;
- Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui d'assistanat, et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes.

1-Décret exécutif N°04-14 du 22 janvier 2014 portant la création et fixant le statut de l'agence nationale de gestion du microcrédit.

2- Agence Nationale de Gestion de Microcrédit, Tizi -Ouzou.

L'ANGEM représente un instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour la lutte contre le chômage et la précarité.

II-3-2-4-2 Ses principales missions

Le microcrédit a pour mission d'accorder des prêts à des catégories de citoyens sans revenus et/ou disposant de petit revenus instables et irréguliers et parmi les principales missions quel fait :

- Gérer le dispositif du micro crédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du micro crédit dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- Notifier aux bénéficiaires, dont les projets sont éligibles au dispositif les différentes aides qui leur sont accordées ;
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires, en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'Agence ;
- Assister les bénéficiaires du micro crédit, en cas de besoin, auprès des institutions et organisme concernés par la mise en œuvre de leurs projets. ⁽¹⁾

II-3-2-4-3 L'organisation de l'ANGEM

L'Agence est dotée d'une structure dénommée « Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédit F.G.M.M.C », qui a pour mission de garantir les micro-crédits accordés, par les banques et établissements financiers adhérents au fonds, aux promoteurs ayant obtenu une notification des aides de l'agence. Aussi, et à l'effet d'assurer les missions qui lui sont confiées, l'Agence a adopté un modèle d'organisation décentralisée : 49 Coordinations de wilayas couvrant l'ensemble du territoire du pays, soutenues par des cellules d'accompagnement au niveau de chaque Daïra. Le fonds de garantie F.G.M.M.C est représenté au niveau de chaque coordination, par un cadre chargé d'études.

Un lien fonctionnel entre la direction centrale et les démembrements locaux (Coordination) est assuré par l'Antenne Régionale. Structure chapotant une moyenne de cinq coordinations, elle assure les rôles de coordination, de consolidation et de suivi des activités. Un réseau de 10 Antennes Régionales couvre l'ensemble des coordinations de

1- Lettre de l'agence n°1, l'ANGEM et ses missions. Au sein du dispositif microcrédit de Tizi-Ouzou.

wilayas. Cette organisation représente un modèle idoine pour le travail de proximité et la réduction des délais nécessaires pour des prises de décisions et adéquates.⁽¹⁾

II-3-2-4-4 Les décrets législatif relatif aux microcrédits

La nouvelle loi du décret législatif prévoit l'annulation des intérêts sur les crédits bancaires accordés aux jeunes au niveau national, est entrée en vigueur. En effet, la bonification des taux d'intérêt sur les crédits, accordés par les banques et les établissements financiers au titre du micro crédit, est désormais de 100%.

En vertu d'un décret exécutif publié au journal officiel N° 41, les jeunes chômeurs et non-chômeurs porteurs de projets bénéficieront désormais des prêts bancaires à zéro intérêt. Ce texte, signé le 1^{er} août par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, après approbation du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, modifie et complète celui de janvier 2004 fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du micro crédit.⁽²⁾

Il porte la bonification des taux d'intérêt sur les crédits accordés au titre du micro crédit à 100% du taux débiteur appliqué par les banques et établissements financiers au titre des activités réalisées, contre 80% auparavant⁽³⁾. Le taux débiteur étant le taux du marché applicable pour des financements similaires.

En ce qui concerne le montant du microcrédit accordé aux jeunes entrepreneurs pour l'acquisition de matières premières vient de passer de 40.000 à 100.000 dinars sans intérêts. Un deuxième décret, fixe et précise les conditions et le taux d'aide accordés aux bénéficiaires du microcrédit. Le troisième décret, fixe les statuts du fonds de garantie mutuelle des microcrédits, qui sera domicilié auprès de l'Agence Nationale de Gestion du micro crédit⁽⁴⁾. Ce fond garanti en banques et établissements financiers, la couverture des risques à hauteur de 85% des crédits octroyés par ces derniers⁽⁵⁾.

II-3-2-4-5 Le dispositif du microcrédit

Le Microcrédit vise l'intégration économique et sociale des populations ciblées à travers la création d'activités de production, de biens et de services, il est destiné aux femmes au foyer et aux citoyens sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers.

1- Lettre de l'agence n°2. Organisation de l'ANGEM. Au sein du dispositif microcrédit de Tizi-Ouzou.

2- Journal officiel de la république Algérienne démocratique et populaire, convention et accords internationaux, lois et décrets, arrêtes, décisions, ainsi communication et annonces .Edition original, 2004 n°06 article7, p.3.

3- Décret exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004 portant création et fixant le statut de l'agence nationale de gestion du micro-crédit.

4- Décret exécutif n° 04-16 du 22 janvier 2004 portant création et fixant le statut du Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits.

5- Agence Nationale de Gestion de Microcrédit, Tizi -Ouzou.

Il comporte deux types de financements⁽¹⁾ :

- Un crédit destiné pour les projets dont le cout ne dépasse pas 1 000 000DA, au titre de la création d'activité par l'acquisition de petits matériels, matières premières de démarrage et le paiement des frais nécessaires au lancement de l'activité.

Son délai de remboursement peut aller jusqu'à 8 années avec un différé de⁽²⁾ :

- Trois(3) années pour le remboursement du principal du crédit bancaire ;
- année pour le paiement des intérêts.
- Un prêt sans intérêt, au titre de l'achat de matières premières, dont le cout ne dépasse pas 100 000 DA. Son délai de remboursement peut aller jusqu'à 36 mois.

II-3-2-4-6 Les conditions d'éligibilité au microcrédit

Bénéficiaient des aides prévues dans le cadre du microcrédit, les citoyens remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Etre âgé de 18 ans et plus ;
- Etre sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers ;
- Avoir une résidence fixe ;
- Disposer d'une qualification matérialisée par un diplôme, ou un titre équivalent reconnu, ou bien, posséder un savoir faire prouvé en relation avec l'activité projetée ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activité ;
- Mobiliser un apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité ;
- Cotiser au FGMMC dans le cas où le promoteur sollicite un crédit bancaire ;
- S'engager à rembourser le montant du prêt et des intérêts à la banque, selon un échéancier arrêté ;
- S'engager à rembourser à l'ANGEM, le montant du PNR, selon un échéancier arrêté⁽³⁾.

1-Lettre de l'agence n°3. Le dispositif du micro crédit .Au sein du dispositif du microcrédit de Tizi-Ouzou.

2- *Ibid.*, lettre de l'agence n°3.

3-Lettre de l'agence n°4. Les conditions d'éligibilité au micro crédit. Au sein du dispositif microcrédit de Tizi-Ouzou.

II-3-2-4-7 Les aides et avantages accordés aux bénéficiaires du microcrédit

En vue d'améliorer la viabilité du projet et la solvabilité de la condition à l'accès au microcrédit, le citoyens remplit les conditions d'éligibilité, afin qu'il bénéficie d'un revenu sur cela plusieurs aides et avantages sont accordés aux bénéficiaires du micro crédit à s'avoir :

- Formation, soutien, conseil, assistance technique et l'accompagnement des promoteurs qui sont assurés par l'ANGEM, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités ;
- Le crédit bancaire qui est accordé aux promoteurs avec un taux d'intérêt réduit à la charge du bénéficiaire (5 à 20% du taux débiteur appliqué par les banques et les établissements financiers). La différence avec le taux d'intérêt commercial est prise en charge par le trésor public ;
- Un prêt non rémunéré (PNR), équivalent à 29% du coût global de l'activité, au titre de la création d'activité, par l'acquisition de petits matériels et de matières premières de démarrage de l'activité, qui ne saurait dépasser 1 000 000 DA ;
- L'achat de matières premières, le PNR est fixé à 100% du coût global du projet qui ne saurait dépasser les 100 000 DA ;

D'après les modifications des décrets législatif en 2014 l'Etat a bonifié les crédits à un taux de 100% ainsi plusieurs avantages fiscaux ont été adressés aux promoteurs porteurs du dossier micro crédit et parmi ses avantages on a :

- L'exonération totale de l'impôt sur le revenu global ou de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, pendant une période de trois (3) années ;
- exercées, pour une durée de trois (3) années.
- Sont exemptés du droit de mutation, les acquisitions immobilières effectuées par les promoteurs, en vue de la création d'activités industrielles ;
- Les actes portant constitution de sociétés créées par les promoteurs sont exonérés de tous droits d'enregistrement ;
- La bonification de la franchise de la TVA, et les acquisitions de biens d'équipement et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement de création ;
- Les abattements de l'IRG ou l'IBS, ainsi que sur la TAP, dus à l'issue de la période des exonérations, pendant les trois premières années d'imposition, comme suit :
 - 1^{ère} année d'imposition : un abattement de 70%
 - 2^{ème} année d'imposition : un abattement de 50%

3^{ème} année d'imposition : un abattement de 25%

- Les droits de douanes relatifs aux équipements importés entrant directement dans la création de l'investissement, sont déterminés par l'application d'un taux de 5%.⁽¹⁾

II-3-2-4-8 Formes de financement :

L'ANGEM gère dans le cadre du microcrédit deux formes de financement allant du petit prêt de survie (PNR financé par l'ANGEM avec un plafond de 1 000 000 DA) jusqu'au prêt plus important (ne dépassant pas 1000 000 DA) faisant appel à un montage financier avec une banque.⁽²⁾

Chaque formule de financement, de par ses spécificités, permet de financer certaines activités et intéresse par là même une population particulière.

Tableau n° 1 : récapitulatif des deux programmes de financement

Taille du projet	Profil du promoteur	Apport personnel	Crédit bancaire	PNR	Taux d'intérêt
Ne dépasse pas 100.000 DA	Tout profit (Acquisition de matières premières)	0%	—	100%	—
Ne dépasse pas 1 000.000	Tout profit	1%	70%	29%	5% du taux commercial Zones spécifiques (sud et hauts plateaux)
	Tout profit	1%	70%	29%	20% du taux commercial Autres zones

Source : ANGEM, Antenne Tizi-Ouzou, année 2015.

1- Décret exécutif n° 11-134 du 22 mars 2011, modifiant le décret exécutif n° 04-15 du 22 janvier 2004 fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du micro crédit.

2- Lettre de l'agence n°6 .Forme de financement. Au sein du dispositif microcrédit de Tizi-Ouzou.

A partir du tableau n°1 on peut distinguer deux types de financement :

A- Le financement triangulaire (ANGEM- Banque-Promoteur)

Ce sont des crédits octroyés par la banque et l'ANGEM au titre de création d'activité. Le montant du projet peut atteindre 1.000.000 DA. Le financement se présente comme suit :

Apport personnel → 1%.

Apport ANGEM (PNR) → 29% (sans intérêt).

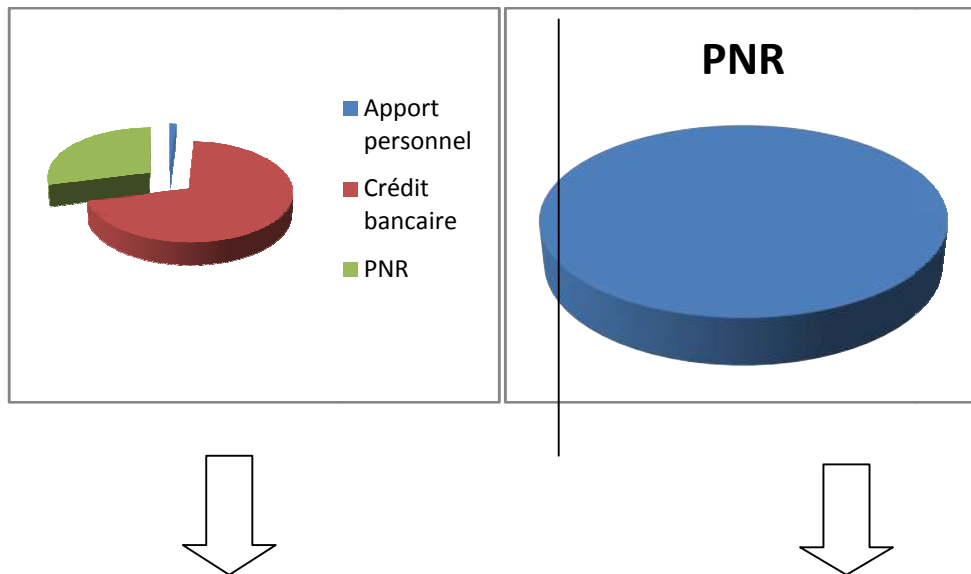
Apport bancaire → 70% (Avec intérêt bonifié entre 80%).

B- Le financement des matières premières

Ce sont des microcrédits non rémunérés octroyés directement par l'ANGEM au titre de l'achat de matières premières. Ils ne dépassent pas les 100.000 DA. Ils sont destinés à financer ceux ou celles disposant d'un petit équipement et outillage mais qui sont dépourvus de moyens financiers pour l'achat de matières premières pour entreprendre et/ou relancer une activité. Ce tableau peut se traduire par la figure ci-dessus :

Figure n°1 : Les formes de financement du Micro crédit

Financement Triangulaire	Achat de matières premières
Le coût du projet ne saurait dépasser	Le coût des matières premières
1 000 000 DA	ne saurait dépasser
Apport personnel	100 000 DA
	Prêt non rémunéré 100%



Intérêt : Prêt octroyé par l'agence exclusivement.

De 5% à 20% du taux commercial.

Source : ANGEM, Antenne Tizi-Ouzou, année 2015.

Conclusion

La problématique du chômage est, de par ses dimensions multiples, un défi à relever par tout processus du développement. Les causes multiples du chômage appellent un traitement s'exprimant à travers un ensemble de mesures à engager simultanément, c'est ainsi qu'en plus des actions à caractère conjoncturel, des dispositifs de type structurel sont mis en œuvre selon une approche économique basée sur la création d'emploi par l'investissement productif.

Et depuis 2005, le dispositif de micro crédit constitue une des solutions appropriées au traitement de question du chômage durant cette phase de transition vers l'économie de marché. Nous avons un pays qui recèle deux grands gisement, d'un côté les jeunes avec leur potentiel créatif et leur volonté de se frayer un chemin dans la vie, et de l'autre côté les vastes opportunités en terme de service, et de la petite transformation, c'est la voie de rapprochement de ces deux gisement qu'a emprunté le dispositif en s'accordant une convention avec l'ensemble des institution bancaires qui jouent un rôle très essentiel au succès de cette démarche.

Chapitre III

**Analyse de l'évolution du microcrédit
au niveau de l'ANGEM antenne, de
la wilaya de Tizi-Ouzou**

Introduction

Dans ce chapitre nous allons effectuer une analyse descriptive sur les bénéficiaires du microcrédit au niveau de l'agence nationale de gestion de microcrédit, mais avant de traiter l'état statistique de ce dispositif, nous présenterons d'abord son organisme d'accueil qui est l'antenne de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou.

III-1 Présentation de l'organisme d'Antenne ANGEM de la wilaya Tizi-Ouzou

L'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) est un dispositif étatique, a été réfléchi et pensé par des initiateurs (l'Etat) comme un instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour la lutte contre le chômage et la précarité.

III-1-1 Historique de l'antenne ANGEM de la wilaya Tizi-Ouzou

Le dispositif de l'Agence Nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) finance des projets qui ont un taux faible et accessible comparé aux autres dispositifs tels que la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) et l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ). Ce dispositif a été créé par le décret exécutif N°04-14 du 22/01/2004⁽¹⁾ et n'a été mis en application qu'à partir de 2005 mais malgré ça plusieurs personnes ne le connaissaient pas et n'avaient pas d'information sur ce nouveau dispositif. Et pour cela le dispositif ANGEM a engagé des personnes chargées de communication qui se déplacent pour informer les personnes sur ce nouveau dispositif au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou afin d'attirer plus de promoteurs ainsi en 2007 l'accès au dispositif ANGEM est devenu très favorable et important pour les jeunes promoteurs du microcrédit.

III-1-2 Objectifs de l'antenne ANGEM de la wilaya Tizi- Ouzou

Le dispositif de microcrédit (ANGEM) vise principalement à développer les actions de promotion et de la diffusion de l'esprit entrepreneurial, assiste et accompagne les jeunes promoteurs pour la création et l'extension de micro entreprise et de la production de biens et de services, la création d'emplois et à l'octroi de divers

1- Décret exécutif N°04-12 du 22/01/2004 portant la création et fixant le statut de l'Agence nationale de gestion de microcrédit.

avantages tels que :les prêts non rémunérés, le financement bancaire à taux bonifiés ou sans intérêts, les avantages fiscaux et parafiscaux et autres objectifs de facilitation durant toutes les étapes de l'accompagnement⁽¹⁾.

III-1-3 La structure de l' ANGEM de la wilaya Tizi –Ouzou

L'agence nationale de gestion du micro crédit est composée de plusieurs services est chaque service et en relation avec la direction générale.

A- La secrétaire de direction

La secrétaire de direction est la personne de confiance de la directrice .Elle gère les rendez-vous (agenda) et l'emploi du temps de ces derniers. Elle prend connaissance de leur courrier, prépare leur correspondance, organise des réunions dont elle fait le plus souvent le compte rendu ou le relevé de conclusions. Elle supervise leurs déplacements professionnels. La secrétaire de direction sélectionne les informations et les documents provenant des différents services de l'extérieur et transmet aux services concernés les instructions de ses supérieurs. Elle prépare les dossiers, rassemble les informations nécessaires à la prise de décision et les transmet aux destinataires. Elle sait où trouver l'information, comment la formuler ou la traduire pour la traiter et la diffuser correctement. La fonction requiert de solides qualités relationnelles. Organisation, méthode, bonne présentation, esprit d'initiative et autonomie lui sont demandés. La diversité des questions traitées et des outils utilisés, la nécessité de devoir s'adapter à des interlocuteurs très différents (personnels des services, clients, administration, représentants du personnel) font des capacités d'observation, d'adaptation et de discrétion les qualités indispensables d'une bonne secrétaire de direction. Elle a une bonne expression orale et écrite, utilise au mieux toutes les technologies multimédia.

B- Fonds de garantie mutuelle de microcrédit

L'agence est dotée d'un service dénommée « Fonds de garantie mutuelle de microcrédit », a pour mission de garantir les microcrédit accordés par les banques (BNA, BEA, BDL, BADR, CPA) et les établissements financiers adhérents au fond, aux bénéficiaires ayant obtenu la notification des aides de l'Agence Nationale de Gestion de

1-Exploitation des prospectus remis par le dispositif de microcrédit (ANGEM) de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Microcrédit, toutefois ce service concerne principalement la cotisation des promoteurs du microcrédit.

C- La directrice

La directrice générale a pour mandat d'assurer la direction et la gestion de son organisme, elle supervise le travail de ses employés, contrôle la prestation des programmes et des services de l'organisme afin d'en maintenir ou d'en améliorer le niveau de qualité de son antenne, supervise la planification, la mise en œuvre, l'exécution et l'évaluation des projets spéciaux, a l'esprit de collaboration avec ses employé(e)s en utilisant des techniques appropriées.

D- Le sous- directeur

Le sous – directeur est une personne qui, dans la hiérarchie, se trouve au-dessous de la directrice, il assure les travaux prérogatifs de la directrice, il s'occupe aussi des tâches de la directrice une fois qu'elle est absente au niveau de son service.

E- La secrétaire de programme

Elle a pour but d'enregistrer les documents fournis par les accompagnateurs du microcrédit.

F-Le financier

Il s'occupe des documents fournis par les promoteurs du microcrédit, en effectuant des bilans qui seront adressés à la directrice qui évaluera combien de projets seront acceptés afin de les envoyer à l'antenne régionale (Bejaia) pour les financiers.

G- Le chargé de recouvrement

Il est constamment en contact avec les promoteurs, il assure le traitement et le suivi des bénéficiaires du microcrédit afin d'assurer un bon déroulement pour les deux parties.

H- Technicien supérieur en informatique

TS en informatique a pour mission d'enregistrer les dossiers éligibles au niveau de l'ANGEM dans un logiciel spécifique, ainsi grâce à ce service on peut accéder facilement au demandeur de microcrédit.

I-Chargé de bonification

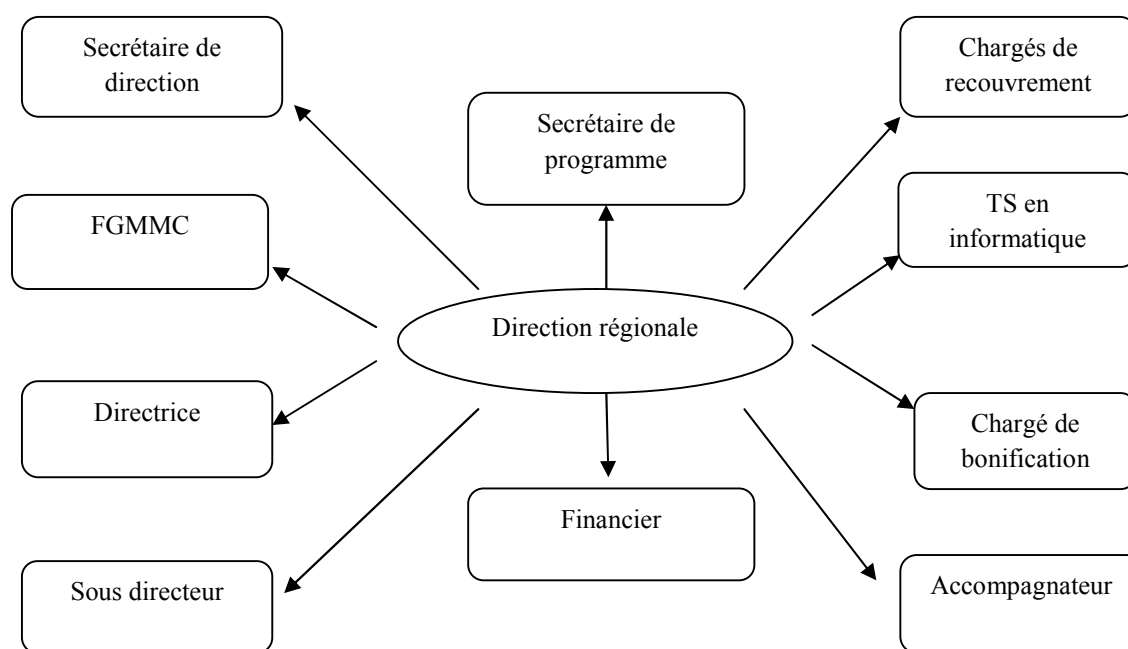
Ce service a pour but de suivre les promoteurs dans leur projet d'investissement afin de profiter d'une bonification de 2% du taux d'intérêt.

J-L'accompagnateur

L'accompagnateur est l'un des services de base au niveau de l'antenne ou l'annexe de l'ANGEM, à pour but d'informer et d'orienter les démarche a suivre pour le traitement du dossier des promoteurs.

La structure de l'antenne ANGEM de Tizi-Ouzou peut ce traduire par la figuresuivante :

Figure n° 02 : Lareprésentation de la structure de l'agence nationale de gestion du microcrédit



Source :Document au niveau del'ANGEM de Tizi-Ouzou,année 2015.

Il est à signaler que la direction régionale ANGEM de Tizi-Ouzou qui coiffe ses différents services comme ci-dessous mentionné en organigramme. Dépend elle-même d'une tutelle qui est l'antenne régionale de Bejaia.

III-2 Etat statistique du dispositif ANGEM

L'objectif de cette section est d'étudier l'évolution des bénéficiaires de microcrédit au niveau national et au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, afin de parvenir à un diagnostic et

montrer les résultats aux quels nous nous sommes arrivés à l'issu de l'étude que nous avons effectuée auprès de l'Agence Nationale du Gestion de Microcrédit.

III-2-1 Bilan cumulé des services financiers « fin juin 2015 » au niveau National

Une fois que les bénéficiaires du microcrédit en déposent leurs dossiers au niveau de l'ANGEM. L'Agence procède à des études statistiques sur la répartition des crédits octroyés, toutefois l'agence nationale de la gestion de microcrédit suit différentes caractéristiques en prenant compte sur : le genre, le secteur d'activité, les modalités de financement, l'âge et le niveau d'instruction pour évaluer le nombre de dossiers financés à leur niveau.

A- La répartition des prêts accordés par genre

La répartition des bénéficiaires par le genre est montrée dans le tableau (III-2), et suivant l'échantillon de base de 622481 bénéficiaires pour les femmes et les hommes. Cette base de données est composée de 238418 avec un pourcentage de 38,30% et de 384063 femmes avec un pourcentage de 61,70%. Nous constatons que la répartition des femmes dépasse loin celle des hommes avec une différence de presque 23%.

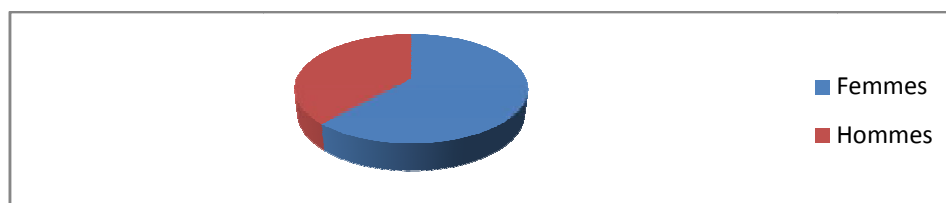
Tableau(III.2) : Répartition des bénéficiaires par genre au niveau de l'ANGEM (à l'échelle nationale)

Répartition par genre	Nombre d'emploi créés	Part Pourcentage(%)
Femmes	384063	61,70%
Hommes	238418	38,30%
Total	622481	100%

Source : Le site officiel de l'ANGEM,2015.

Pour percevoir la répartition des bénéficiaires par genre au niveau de l'ANGEM (à l'échelle nationale) nous allons présenter les données de tableau ci-dessus par la figure ci-après.

La figure(III.3) : la répartition des bénéficiaires par genre



Source : réalisé par nos sois à partir des données du tableau n°III.2

B- La répartition des prêts (PNR) accordé par secteur d'activités

D'après le tableau (III.3), on voit que le secteur de TP Industrie représente 38% de financement, suivie par le secteur de l'artisanat avec 18% et le secteur de l'agriculture avec 14% et 9% pour le secteur BTP, et en fin avec un pourcentage faible pour le secteur de commerce et de pêche 0,28% et 0,09% respectivement.

Ces constatations laissent à dire que à peu près la moitié des activités créées dans le cadre du dispositif ANGEM émanent du secteur TPI 38% et aussi une grande partie pour le secteur de service qui représente un prêt de 21%.

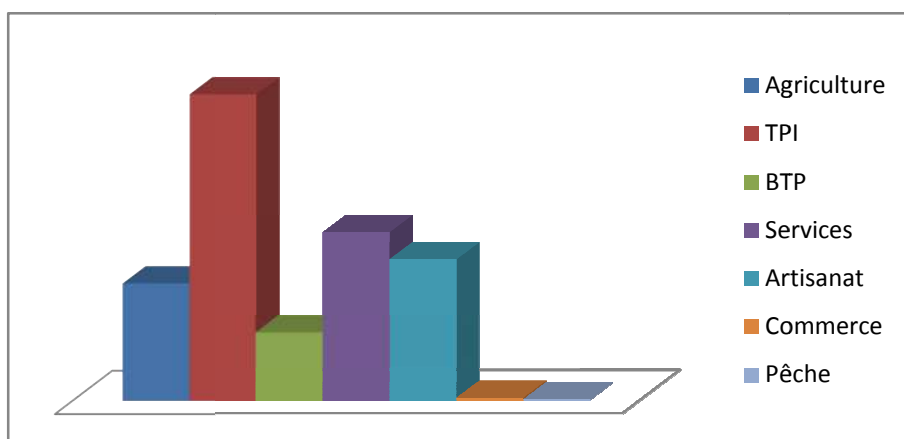
Tableau (III.3) : Nombre des prêts accordés par secteur d'activité au niveau de l'ANGEM (à l'échelle nationale)

Secteur d'activité	Nombre de prêt octroyés	Part (%)
Agriculture	106066	14,60%
TPI	277145	38,11%
BTP	61226	8,43%
Services	152062	20,94%
Artisanat	127215	17,55%
Commerce	2012	0,28%
Pêche	633	0%
Total	726359	100%

Source : Le site officiel de l'ANGEM.

Pour percevoir la répartition des bénéficiaires par secteur d'activité au niveau de l'ANGEM (à l'échelle nationale) nous allons présenter les données de tableau ci-dessus par la figure ci-après

La figure(III.4) : la répartition des bénéficiaires par secteur d'activité



Source :

réalisé

par nos soins à partir des données du tableau n°III.3

C-La répartition des crédits octroyés par les modalités de financement

Le tableau ci-dessous démontre que la grande part en matière de prêt revient au financement achat de matières premières avec un pourcentage de 91% et de 9% pour le financement triangulaire.

Nous constatons que le financement achat de matières premières plus souple que le financement triangulaire car le financement achat de matière première se fait directement entre l'ANGEM et le promoteur par contre le financement triangulaire n'est pas souple parce que c'est un financement mixte ANGEM-Banque-Promoteur.

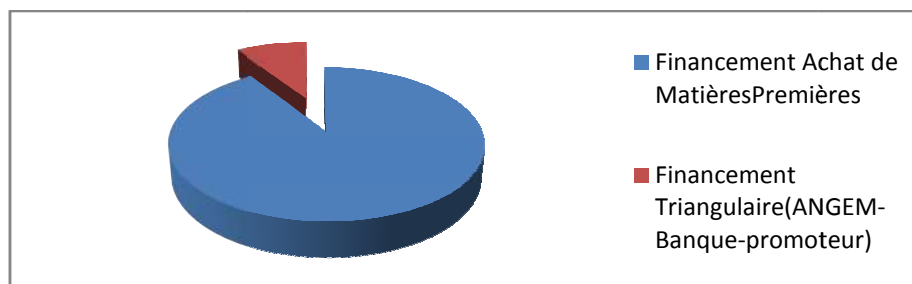
Tableau (III.4) : Nombre des prêts accordés par les deux types de financement au niveau de l'ANGEM (à l'échelle nationale)

Type de financement	Nombre de crédit	Part par programme	Nombre d'emploi crée
Financement Achat de Matières Premières	661323	91,05%	991985
Financement Triangulaire (ANGEM-Banque-promoteur)	65036	8,95%	97554
Total	726359	100,00%	1089539

Source : Le site officiel de l'ANGEM,2015.

Pour percevoir la répartition des bénéficiaires par les deux types de financement au niveau de l'ANGEM (à l'échelle nationale) nous allons présenter les données de tableau ci-dessus par la figure suivante

La figure(III.5) : la répartition des bénéficiaires par les deux types de financement



Source : réalisé par nos sois à partir des données du tableau n°III.4

D- La répartition des crédits octroyés par tranche âge

Nous constatons à travers le tableau (III-5) que la condition d'âge n'est pas exigée par l'ANGEM. Où l'âge des bénéficiaires est compris entre 18-70 ans, la grande partie des crédits sont accordée à des personnes qui sont âgées entre 18-29 ans avec un pourcentage de 37,33% car ces personnes sont jeunes et actives ayant l'esprit entrepreneurial et qui sera suivie par la tranche d'âge (30-39 ans) avec 31,63%, et 17,65% pour les personnes âgées entre 40-49 ans et en fin un pourcentage faible pour les personnes qui dépassent 50 ans.

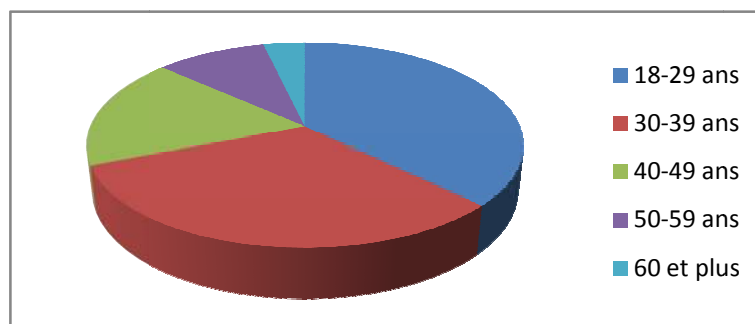
Tableau (III.5) : Nombre des prêts accordés par tranche d'âge au niveau de l'ANGEM (à l'échelle nationale)

Tranche d'âge	Nombre	Part(%)
18-29 ans	271186	37,33%
30-39 ans	229726	31,63%
40-49 ans	128230	17,65%
50-59 ans	70646	9,73%
60 et plus	26571	3,66%
Total	726359	100%

Source : Le site officiel de l'ANGEM,2015.

Pour percevoir la répartition des bénéficiaires par tranche d'âge au niveau de l'ANGEM (à l'échelle nationale) nous allons présenter les données de tableau ci-dessus par la figure suivante.

La figure(III.6) : la répartition des bénéficiaires par tranche d'âge



Source : réalisé par nos sois à partir des données du tableau n°III.5

E-La répartition des crédits octroyés par niveau d'instruction

Le tableau (III-6) nous permet de constater que les personnes qui ont un niveau d'instruction moyen ayant bénéficié d'une grande part de crédit (360577) avec un pourcentage de 49,64%, et en second lieu on trouve les personnes sans niveau d'instruction avec un taux de 16,49% suivie par les personnes qui ont un niveau d'instruction primaire avec un pourcentage de 15,17%, et 12,83% pour ceux qui ont un niveau secondaire. En dernier lieu on trouve les universitaires qui représentent que 4,22% et aussi les alphabètes avec un pourcentage de 1,65%.

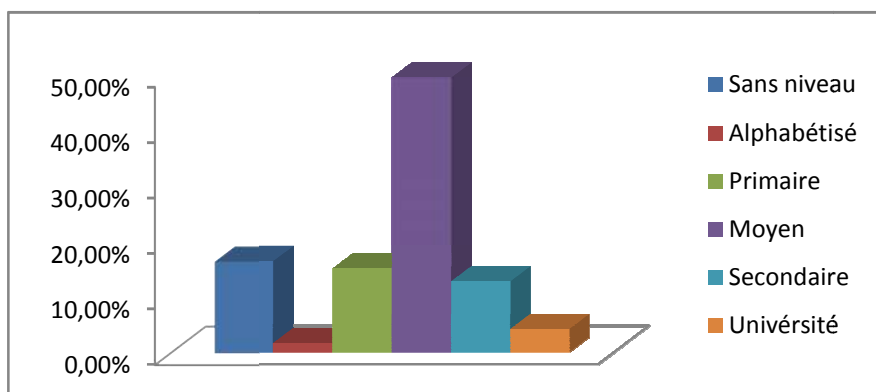
Tableau (III.6) : Nombre des prêts accordés par le niveau d'instruction au niveau de l'ANGEM (à l'échelle nationale)

Niveau d'instruction	Nombre	Part(%)
Sans niveau	119757	16,49%
Alphabétisé	11982	1,65%
Primaire	110192	15,17%
Moyen	360577	49,64%
Secondaire	93180	12,83%
Université	30671	4,22%
Total	726359	100%

Source : Le site officiel de l'ANGEM,2015.

Pour percevoir la répartition des bénéficiaires par le niveau d'instruction au niveau de l'ANGEM (à l'échelle nationale) nous allons présenter les données de tableau ci-dessus par la figure suivante.

La figure(III.7) : la répartition des bénéficiaires par le niveau d'instruction



Source : réalisé par nos sois à partir des données du tableau n°III.6

III-2-2 Bilan cumulé des services financiers « fin juin 2014 » et « fin juin 2015 » (Semestriel) au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

L'ANGEM pour évaluer le nombre des prêts accordés aux bénéficiaires à son niveau elle procède à des études statistiques, ainsi dans cette sous section nous allons étudier le montant des crédits accordés durant les deux première semestres des années 2014 et 2015 au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

III-2-2-1 Analyse cumulé des prêts (PNR) accordés fin juin 2014(premier semestre) par l'ANGEM au niveau de Tizi-Ouzou

L'ANGEM a enregistré les statistiques cumulées en premier semestre de fin juin 2014 comme suit :

A- La répartition des prêts accordés par genre

La répartition des bénéficiaires par genre est montrée dans le tableau (III-7), et suivant l'échantillon de base de 1020 bénéficiaires pour les femmes et les hommes cette base de données est composée de 566 crédits accordés aux femmes avec un pourcentage de 55,49% et de 454 crédits accordés pour les hommes à un pourcentage de 44,51%. Nous constatons que la répartition des femmes dépasse celle des hommes avec une différence de presque (11%).

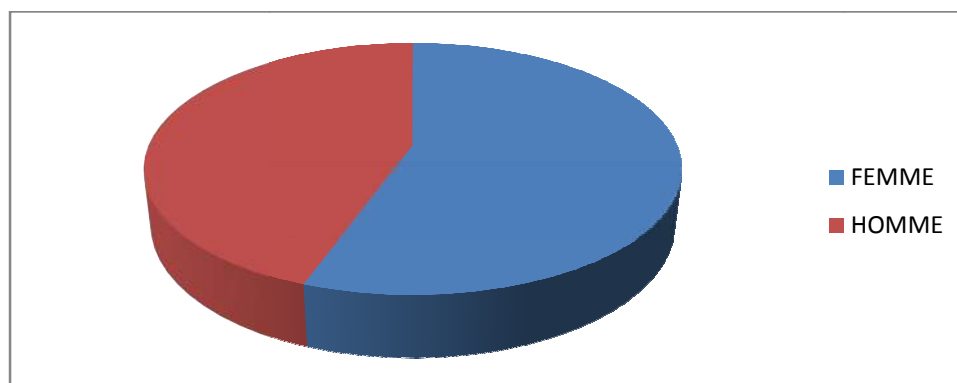
Tableau(III.7) : Répartition des bénéficiaires par genre au niveau de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou

Répartition par genre	Nombre d'emploi créés	Part Pourcentage(%)
Femmes	566	55,49%
Hommes	454	44,51%
Total	1020	100%

Source : ANGEM de la wilaya de T-O,2015.

Pour percevoir la répartition des bénéficiaires par genre au niveau de l'ANGEM de la wilaya de T-O nous allons présenter les données de tableau ci-dessus par la figure suivante

La figure(III.8) : la répartition des bénéficiaires par genre



Source : réalisé par nos sois à partir des données du tableau n°III.7

B- La répartition des prêts accordés par secteur d'activité

Le tableau (III-8), nous permet de constater que le secteur des services représente 27,06% de financement, suivie par le secteur de l'artisanat avec 25,49% et le secteur de l'agriculture avec un pourcentage de 25,30% et 12,94% pour le secteur de très petite industrie et en fin le secteur de commerce et de BTP qui représente 4,90% et 4,31%.

Ces constatations laissent à dire que la moitié des activités créées par les bénéficiaires dans le cadre du dispositif ANGEM émanent les micro-entreprises spécialisées dans les services de transport (secteur de service 27,06%), et aussi une grande partie du travail à domicile (secteur Artisanat 25,49%).

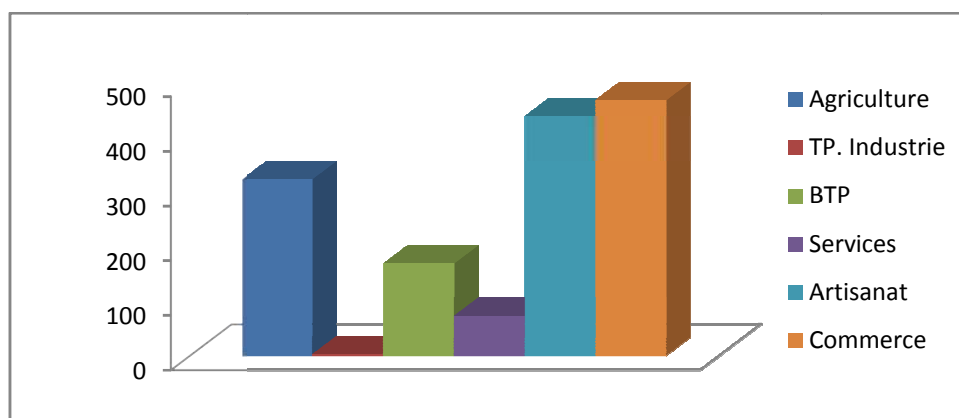
Tableau (III.8) : Nombre des prêts accordés par secteur d'activité au niveau de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou

Secteur d'activité	Nombre des prêts accordés	Part(%)
Agriculture	258	25,30%
TP. Industrie	132	12,94%
BTP	44	4,31%
Services	276	27,06%
Artisanat	260	25,49%
Commerce	50	4,90%
Total	1020	100%

Source : ANGEM de la wilaya de T-O,2015.

Pour percevoir la répartition des bénéficiaires par secteur d'activité au niveau de l'ANGEM de la wilaya de T-O nous allons présenter les données de tableau ci-dessus par la figure suivant.

La figure(III.9) : la répartition des bénéficiaires par secteur d'activité



Source : réalisé par nos sois à partir des données du tableau n°III.8

C-La répartition des crédits octroyés par les modalités de financement

Le tableau (III-9) démontre que la part de loin en matière de prêt revient au financement achat de matières premières avec un pourcentage de 65,29% et de 34,71% pour le financement triangulaire.

Chapitre III : Analyse de l'évolution du microcrédit au niveau de l'ANGEM antenne, de la wilaya de Tizi-Ouzou

Nous constatons que le financement achat de matières premières plus souple que le financement triangulaire car le financement achat de matière première se fait directement entre l'ANGEM et le promoteur c'est-à-dire sans l'intermédiation de la banque par contre le financement triangulaire n'est pas souple parce que c'est un financement mixte ANGEM-Banque-Promoteur.

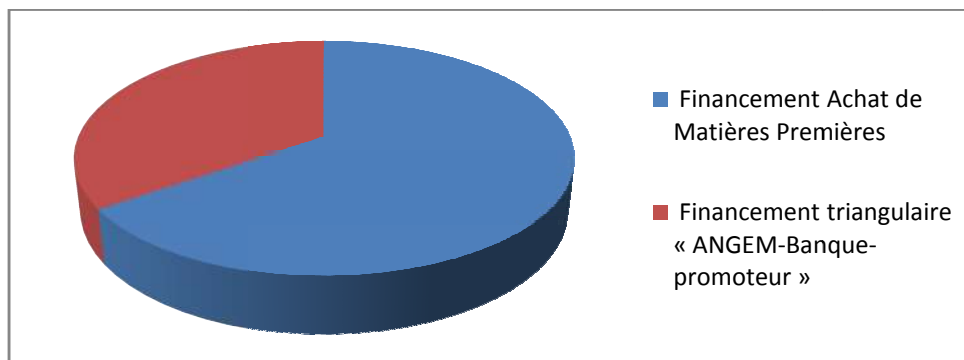
Tableau (III.9) : Nombre des prêts accordés par les deux types de financement au niveau de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou

Type de financement	Nombre de crédits	Part par programme	Nombre d'emplois créés
Financement Achat de Matières Premières	666	65,29%	850
Financement triangulaire « ANGEM-Banque-promoteur »	354	34,71%	757
Total	1 020	100,00%	1 607

Source :ANGEM de la wilaya de T-O,2015.

Pour percevoir la répartition des bénéficiaires par les deux types de financement au niveau de l'ANGEM de la wilaya de T-O nous allons présenter les données de tableau ci-dessus par la figure suivante

La figure(III.10) : la répartition des bénéficiaires par les deux types de financement



Source : réalisé par nos sois à partir des données du tableau n°III.9

D- La répartition des crédits octroyés par tranche âge

Nous constatons à travers le tableau (III-10) que la condition d'âge n'est pas exigée par l'ANGEM. Où l'âge des bénéficiaires est compris entre 18-70 ans, la grande partie des crédits sont accordés à des personnes qui sont âgées entre 30-39 ans avec un pourcentage de 33,33% et qui sera suivie par la tranche d'âge (18-29 ans) avec 25,98% car ses personnes sont jeunes et actifs ayant l'esprit entrepreneurial, et 24,80% pour les personnes âgées entre 40-49 ans et avec un pourcentage de 11,17% pour les personnes qui sont âgées entre 50-59 ans, et en fin un pourcentage faible pour les personnes qui dépassent 50 ans(4,12%).

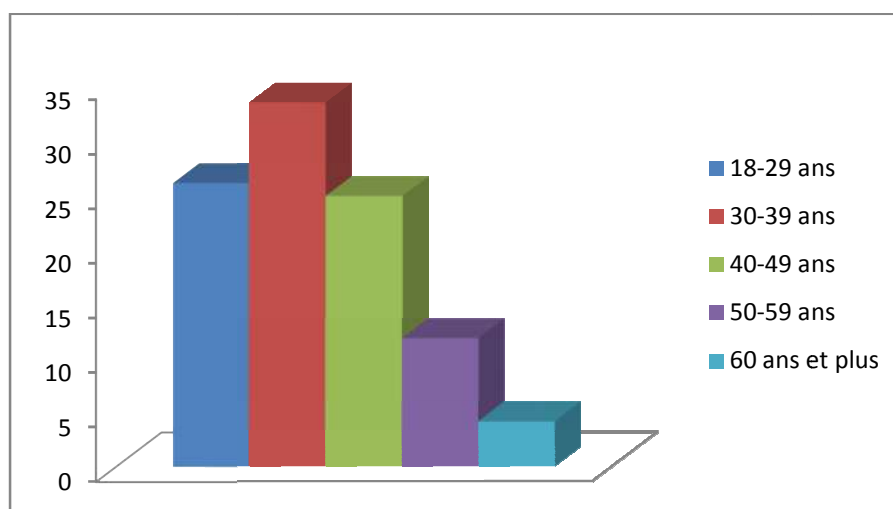
Tableau (III.10) : Nombre des prêts accordés par tranche d'âge au niveau de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou

Tranche d'âge	Nombre	Part(%)
18-29 ans	265	25,98%
30-39 ans	340	33,33%
40-49 ans	253	24,80%
50-59 ans	120	11,77%
60 ans et plus	42	4,12%
Total	726359	100%

Source : ANGEM de la wilaya de T-O,2015.

Pour percevoir la répartition des bénéficiaires par tranche d'âge au niveau de l'ANGEM de la wilaya de T-O nous allons présenter les données de tableau ci-dessus par la figure suivante

La figure(III.11) : la répartition des bénéficiaires par tranche d'âge



Source : réalisé par nos sois à partir des données du tableau n°III.10

E- La répartition des crédits octroyés par niveau d'instruction

D'après le tableau (III-11) on a constaté que les personnes qui ont un niveau d'instruction moyen ayant bénéficié d'une grande part de crédit (428) avec un pourcentage de 41,96%, et en second lieu on trouve les personnes sans niveau d'instruction (221) avec un taux de 21,67% suivie par les personnes qui ont un niveau d'instruction primaire avec un pourcentage de 20,78%, et 14,12% pour ceux qui ont un niveau secondaire. En dernier lieu on trouve les alphabètes qui représentent que 0,98% et aussi les universitaires avec un pourcentage de 1,65%.

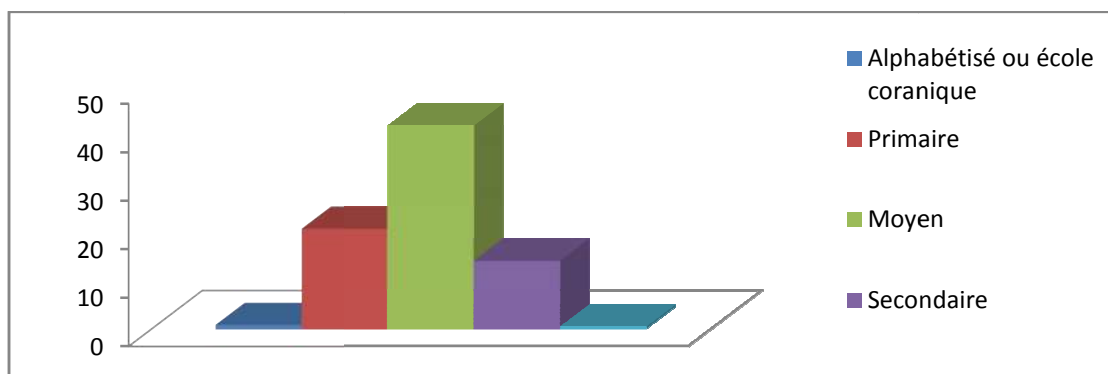
Tableau (III.11) : Nombre des prêts accordés par le niveau d'instruction au niveau de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou

Niveau d'instruction	Nombre	Part(%)
Sans niveau	221	21,67%
Alphabétisé	10	0,98%
Primaire	212	20,78%
Moyen	428	41,96%
Secondaire	144	14,12%
Université	5	0,49%
Total	726359	100%

Source : ANGEM de la wilaya de T-O, 2015.

Pour percevoir la répartition des bénéficiaires par niveau d'instruction au niveau de l'ANGEM de la wilaya de T-O nous allons présenter les données de tableau ci-dessus par la figure suivante

La figure(III.12) : la répartition des bénéficiaires par le niveau d'instruction



Source : réalisé par nos sois à partir des données du tableau n°III.11

III-2-2-2 Analyse cumulée des prêts(PNR) accordés « fin juin 2015 » (le premier semestre) par l'ANGEM au niveau de Tizi-Ouzou

L'ANGEM pour effectuer ses statistiques, elle suit les caractéristiques suivantes :

A- La répartition des prêts accordés par genre

Le tableau (III-12), nous permet de constater que la présence des femmes dépasse de loin celle des hommes, soit 65,81% du financement est attribué aux femmes et 34,19% est attribué aux hommes (620 des prêts accordés pour les femmes sur le total de 942).

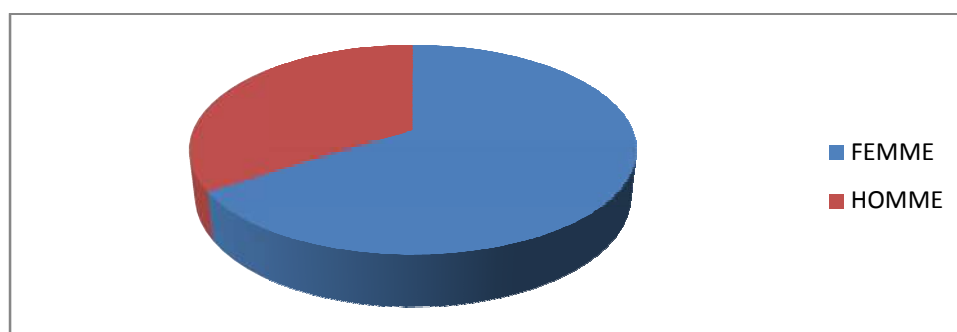
Tableau(III.12) : Répartition des bénéficiaires par genre au niveau de l'ANGEM de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Répartition par genre	Nombre des prêts octroyés	Part (%)
FEMME	620	65,81%
HOMME	322	34,19%
TOTAL	942	100%

Source : ANGEM de la wilaya de T-O,2015.

Pour percevoir la répartition des bénéficiaires par genre au niveau de l'ANGEM de la wilaya de T-O nous allons présenter les données de tableau ci-dessus par la figure suivante

La figure(III.13) : la répartition des bénéficiaires par genre



Source : réalisé par nos sois à partir des données du tableau n°III.12

B- La répartition des prêts accordés par secteur d'activité

Le tableau (III-13), nous permet de constater que le secteur De l'artisanat représente 43,84% de financement, suivie par le secteur de l'agriculture avec 19,64% et le

Chapitre III : Analyse de l'évolution du microcrédit au niveau de l'ANGEM antenne, de la wilaya de Tizi-Ouzou

secteur des services avec un pourcentage de 17,94% et 8,92% pour le secteur de très petite industrie et en fin le secteur de BTP et de commerce qui représente respectivement 5,73% et 3,93%.

C'est constatation laissent à dire que presque la moitié des activités créées par les bénéficiaires dans le cadre du dispositif ANGEM émanent du travail domicile (secteur de l'artisanat 413 des prêts octroyés), et aussi une grande partie sont d'agriculture (secteur de l'agriculture 185 des prêts octroyés).

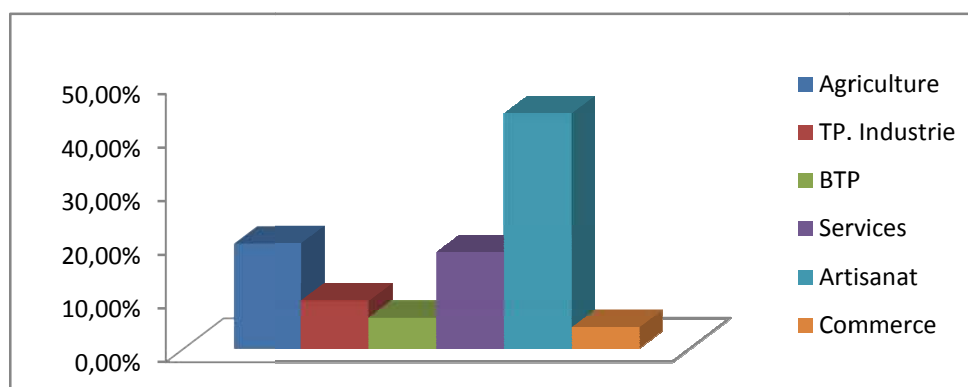
Tableau (III.13) : Nombre des prêts accordés par le secteur d'activité au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Secteur d'activité	Nombre des prêts octroyés	Part(%)
Agriculture	185	19,64%
TP. Industrie	84	8,92%
BTP	54	5,73%
Services	169	17,94%
Artisanat	413	43,84%
Commerce	37	3,93%
Total	942	100%

Source : ANGEM de la wilaya de T-O,2015.

Pour percevoir la répartition des bénéficiaires par secteur d'activité au niveau de l'ANGEM de la wilaya de T-O nous allons présenter les données de tableau ci-dessus par la figure suivante

La figure(III.14) : la répartition des bénéficiaires par le secteur d'activité



Source : réalisé par nos sois à partir des données du tableau n°III.13

C- La répartition des prêts accordés par les deux types de financement

Le tableau (III-14) démontre que la grande part de financement revient au financement Achat de Matières Premières avec un pourcentage de 71,97% et de 28,03% pour le financement triangulaire.

Ces constatations laissent à dire que 678 des prêts sont accordés par le financement Achat de Matières Premières car le dispositif ANGEM n'exige pas des conditions d'éligibilités dure et une petite part des prêts(264) pour le financement triangulaire parce que l'ANGEM applique des conditions plus dure que le premier financement.

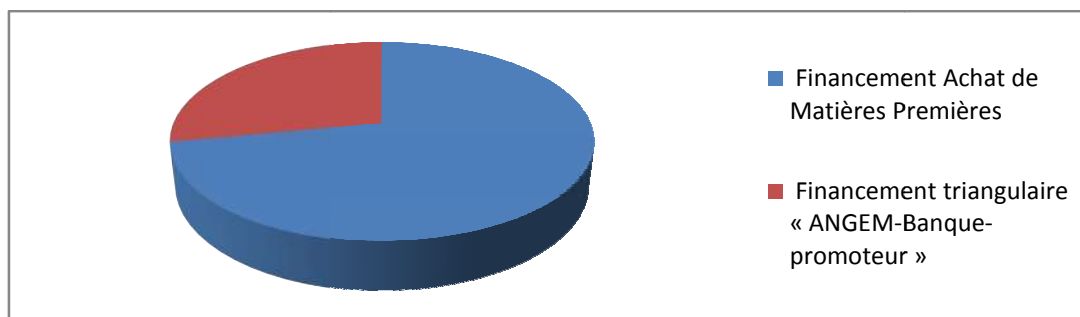
Tableau (III.14) : Nombre des prêts accordés par les deux types de financement au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Type de financement	Nombre de crédits	Part par programme	Nombre d'emplois créés
Financement Achat de Matières Premières	678	71,97%	678
Financement triangulaire « ANGEM-Banque-promoteur »	264	28,03%	447
Total	942	100,00%	1125

Source :ANGEM de la wilaya de T-O,2015.

Pour percevoir la répartition des bénéficiaires par les deux types de financement au niveau de l'ANGEM de la wilaya de T-O nous allons présenter les données de tableau ci-dessus par la figure suivante.

La figure(III.15) : la répartition des bénéficiaires par les deux types de financement



Source : réalisé par nos sois à partir des données du tableau n°III.14

D- La répartition des prêts accordés par tranche d'âge

Comme on a vu que l'ANGEM n'exige pas la condition d'âge et à travers le tableau (III-15) on peut constater que l'âge des bénéficiaires est compris entre 18-70 ans, la grande partie des crédits sont accordés à des personnes qui sont âgées entre 30-39 ans avec un pourcentage de 31,95% car ces personnes sont jeunes et actives ayant l'esprit entrepreneurial et qui sera suivie par la tranche d'âge (40-49 ans) avec 26,86%, et 23,04% pour les personnes âgées entre 18-29 ans et de 12,52 pour les personnes qui sont âgées entre 50-59 ans, et en fin un pourcentage faible pour les personnes qui dépassent 60 ans(5,65%).

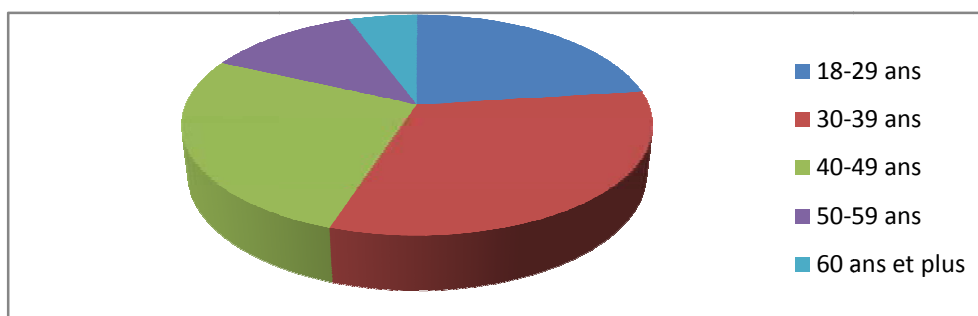
Tableau (III.15) : Nombre des prêts accordés par tranche d'âge au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Tranche d'âge	Nombre des prêts octroyés	Part(%)
18-29 ans	217	23,04%
30-39 ans	301	31,95%
40-49 ans	253	26,86%
50-59 ans	118	12,52%
60 ans et plus	53	5,63%
TOTAL	942	100%

Source : ANGEM de la wilaya de T-O,2015.

Pour percevoir la répartition des bénéficiaires par tranche d'âge au niveau de l'ANGEM de la wilaya de T-O nous allons présenter les données de tableau ci-dessus par la figure suivante

La figure(III.16) : la répartition des bénéficiaires par tranche d'âge



Source : réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°III.15

E- La répartition des prêts accordés par niveau d'instruction

Le tableau (III-16) nous permet de constater que les personnes qui ont un niveau d'instruction moyen ayant bénéficié d'une grande part de crédit (538) avec un pourcentage de 57,11%, et en second lieu on trouve les personnes qui ont un niveau d'instruction primaire avec un taux de 18,47% suivie par les personnes sans niveau d'instruction avec un pourcentage de 14,01%, et 9,34% pour ceux qui ont un niveau secondaire. En dernière lieu on trouve les universitaires qui représentent que 1,07%.

C'est résultats nous permet de constater que les personnes qui bénéficie de ses prêts accordés par l'ANGEM sont des personnes qui ont pas un niveau d'instruction élevé donc le dispositif ANGEM aide beaucoup plus les personnes qui ont pas un niveau d'étude supérieur.

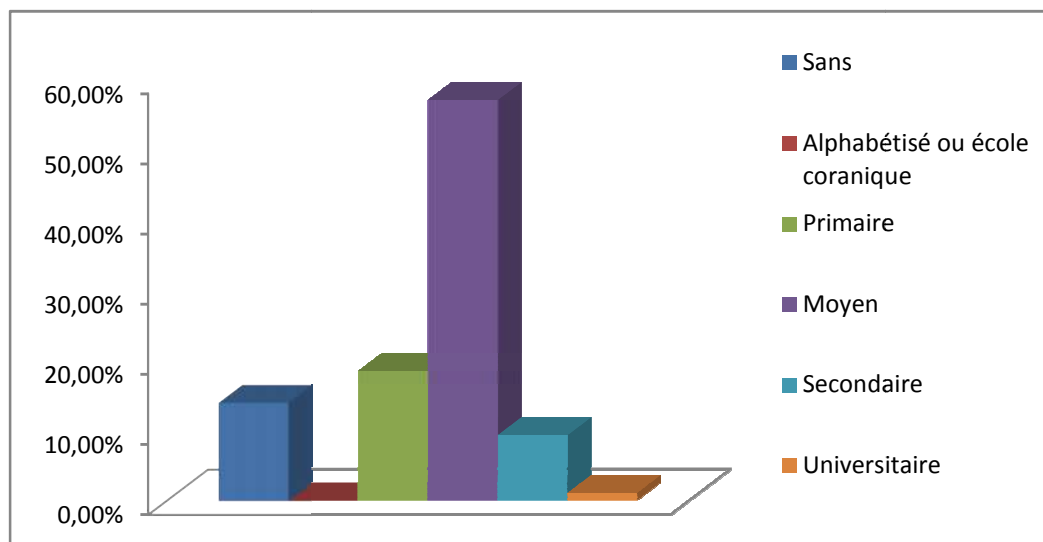
Tableau (III.16) : Nombre des prêts accordés par niveau d'instruction au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Niveau d'instruction	Nombre des prêts octroyés	Part(%)
Sans	132	14,01%
Alphabétisé ou école coranique	0	0%
Primaire	174	18,47%
Moyen	538	57,11%
Secondaire	88	9,34%
Universitaire	10	1,07%
Total	942	100%

Source : ANGEM de la wilaya de T-O,2015.

Pour percevoir la répartition des bénéficiaires par niveau d'instruction au niveau de l'ANGEM de la wilaya de T-O nous allons présenter les données de tableau ci-dessus par la figure ci-après

La figure(III.17) : la répartition des bénéficiaires par niveau d'instruction



Source : réalisé par nos sois à partir des données du tableau n°III.16

III-2-3 Les points de divergences du cumulé de fin juin 2014 et fin juin 2015

Après cette présentation et analyse des données au niveau de l'ANGEM , nous pouvons dire que le nombre des prêts accordés par ce dispositif est aléatoire pendant les deux premiers semestres (fin juin) de l'année 2014 et 2015, et on a constaté une capitulation des financements du microcrédit qui est due à la chute du prix du pétrole car avant l'Etat algérien supporté la TVA et c'était hors taxe mais actuellement avec cette crise économique c'est les promoteurs qui supportent la TVA donc, c'est devenu en TTC ce qui fait que en premier semestre de fin juin 2014 le nombre du crédit octroyé a atteint 1020 et en fin juin 2015 il a enregistré un nombre de 942.

Conclusion

L'intérêt de cette étude est d'analyser l'évolution des nombres des prêts accordés par l'ANGEM à ses bénéficiaires. En se référant aux statistiques de l'étude, on peut dire que l'antenne ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou a réalisé des projets importants qui ont bien réussi, malgré les entraves recentrées, telle que la lourdeur des procédures administratives, surtout pour le financement triangulaire (financement de 100 000DA), toutefois grâce à ce dispositif plus d'un million d'emplois on était créés dans les années 2008 au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Conclusion générale

Le microcrédit existe depuis bien longtemps avant l'invention de la grameen bank mais sous des formes diverses. Mais grâce à Muhamad Yunus que le microcrédit s'est médiatisé au niveau mondial. C'est aussi à travers l'imperfection du marché que le microcrédit s'est vu naître notamment sa contribution et son explication par la théorie financière.

Le microcrédit est une arme contre la pauvreté, mais il est coûteux et doit être subventionné. Les petits et moyens crédits doivent être développés davantage encore, car c'est eux seulement qui s'attaquent aux causes de la pauvreté en créant des emplois et en facilitant la croissance.

La micro finance peut contribuer au développement économique .Cependant, cette contribution pour être efficace nécessite un minimum de cadre favorisant son développement. En effet, l'activité de microcrédit comme tout crédit nécessite un minimum de confiance et de règle indispensable.

La mise en place du mécanisme de microcrédit est toujours une question complexe, cependant il y a une quantité d'échecs dans différents pays, et ce n'est pas simple .Il faut alors percevoir la nécessité de faire des mises à jours pour trouver les solutions les plus adaptées et les plus efficaces. Toutefois le concept du microcrédit doit être profondément repensé et le débat autour de la place du microcrédit dans l'économie algérienne renouvelé, ce qui fait que les évolutions économiques et politiques, encouragent à revoir la stratégie à entreprendre.

Des mesures de soutien existantes sont généralement destinées à la création des micro-entreprises, et visent à créer un environnement plus favorable au développement de ces entreprises.

Le processus de transmission vers l'économie de marché a engendré les déficits cumulés des grandes entreprises publiques et par conséquent, les micro-entreprises sont devenues un élément essentiel de création d'emplois et de lutte contre le chômage et la pauvreté, de plus les micro-entreprises participent de façon très importante à la restructuration industrielle de l'économie

En Algérie la politique de mise en œuvre, ces dernières années, vise à développer la micro-entreprise, considérée comme un moyen privilégié à la relance des activités économiques, l'ANGEM a diffusé un espoir chez certaines catégories de jeunes, notamment

ceux ayant une qualification et disposant d'un apport personnel, mais loin de constituer un véritable vecteur de croissance économique.

Les résultats sont en recule ses dernières années (2014-2015) suite à la chute du prix du baril, ce qui engendre que ce dispositif soit dans une situation décourageante car il est dans l'obligation de filtrer les demandeurs du microcrédit.

Enfin pour développer et compléter notre étude nous proposons quelques sujets qui découlent de notre sujet comme suit :

- L'impact de la crise actuelle sur l'évolution du dispositif ANGEM en Algérie.
- Le microcrédit à travers le dispositif ANGEM et son impact sur le secteur bancaire.
- Le rôle de l'ANGEM dans le développement économique en Algérie.

Bibliographie

Ouvrages

1. BOUZAR, Chabha., LOUGGAR, Rosa. *Le micro crédit à travers le dispositif ANGEM et son impact en Algérie*. Tizi-Ouzou : Edition El amel, 2014.
2. ESTHER, Duflo. *La politique de l'autonomie ; Lutter contre la pauvreté (II)*. Paris : Edition du seuil, 2010.
3. FABIUS, Laurent. *Micro crédit, Micro entreprise pour la croissance et l'emploi*. 1^{ère} éd. Paris : Edition Bercy, 2001.
4. FANTANEL, Jacques. *Evaluation des politiques publiques*. Office des publications universitaires. Université Pierre Mendès France, Grenoble 2 , 2005.
5. GILBERT, Valérie. *Le microcrédit au bangladesh comme moyen d'empowerment*. 2009.
6. GUERIN, Isabelle. *La micro-finance en Asie : entre traditions et innovations*. Paris. Edition : Karthala, 2005.
7. GUYOT, Marc. *Introduction à la micro économie des entreprises*. Paris. Edition : Dunod, 2002.
8. GRANDIN, Pascal., DHAFER, Saidane. *La finance durable : une nouvelle finance pour le XIX siècle*. Edition : revue bancaire, librairie, 2001.
9. LABIE, M. *La micro finance en question, limites et choix organisationnel*. 3^eed. Bruxelles : Edition Luc Pire, 1999.
10. LAMMARE, Jules. *Les institutions de microcrédit centre de services bancaires ou organismes communautaires*. Université de Montréal, Canada, 2003.
11. LAROUCSI, Houda. *Microcrédit et lieu social en Tunisie ; la solidarité institué*. Paris : Karthala, 2009.
12. MORVANT-ROUX, Solène., CARRON, René. *Exclusion et lien financiers : micro finance pour l'agriculture des pays du sud*. Paris : Economica, 2009.
13. MOULEVRIER, Pascale. *Le mutualisme bancaire*. Renne : 2002.
14. OCDE. *Les orientations nouvelles de l'aide en faveur des micros entreprises*. Paris : organisation de coopération et de développement économique, 1993.
15. SERVET, Jean -Michel. *La micro finance au milieu rural et pour l'agriculture dans un contexte de financiarisation globalisée*. in : Morvan-Roux. Paris, Economica, 2008.
16. THESMAR, David. TRAINAR, Philips. Paris. *Le financement des PME*. Paris : Edition la doc, 2009.

Thèses et mémoires

17. LOUGGA, Rosa. *Impact du micro crédit sur le développement économique : cas ANGEM de Tizi-Ouzou*. Mémoire de magistère, Monnaie Finance Banque. Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou .FSEGC, 2011.
18. SMAHI, Ahmed. *Micro finance et pauvreté : quantification et la relation sur la population de Tlemcen*. Thèse de doctorat, Sciences économiques ,2009/ 2010.

Cours

19. DAHMANI, M. Cours d'*Economie Algérienne*. Science économique .Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou.2011/2012.

Revues et articles

20. ABRIKA, Belaid. *L'impact et l'ampleur de la corruption dans les différents emplois des jeunes en Algérie*. Communication .Revue tiers monde n°172, juin 2012.
21. Kaci HAIDER. *Algérie : baisse de l'inflation et hausse de la croissance d'ici à 2016*. article a la une économie .13/11/2012.
22. OCDE. *Les orientations nouvelles de l'aide en faveur des micros entreprises*. Paris : organisation de coopération et de développement économique, 1993.
23. PEKKA, Rosonen. *Chômage et politique d'emploi*. Revue problèmes économiques, Octobre 1999, N°2636.
24. Tarik BENBAHMED., Hervé LOHOUES. *Perspectives économiques en Afrique*. Revue Notes pays Afrique du Nord Algérie 28/05/2015.

Décret, loi et journaux officiels

25. Décret exécutif N°90-143 du 22/05/1990 portant Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes.
26. Décret législatif N°94-11 de la 25/05/1994 institution assurance chômage J.O.R.A.N°34.-
27. Décret exécutif N°04-14 du 22 janvier 2014 portant la création et fixant le statut de l'agence nationale de gestion du microcrédit.
28. Décret exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004 portant création et fixant le statut de l'agence nationale de gestion du microcrédit.

29. Décret exécutif n° 04-16 du 22 janvier 2004 portant création et fixant le statut du Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits.
30. Décret exécutif n° 11-134 du 22 mars 2011, modifiant le décret exécutif n° 04-15 du 22 janvier 2004 fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du micro crédit.

Articles de journaux

31. BERKOUK.S. *Les contrastes d'une société inégalitaire* .Journal d'information El Watan du 09/03/2015.
32. REZOUALI, Akli. *Le PIB de l'Algérie estimé à 213,5 milliards de dollars*.Journal d'information El Watan du 17/08/2015
33. REZOUALI, Akli *.la crise pétrolière risque de s'aggraver*. Journal d'information El Watan du 27/08/2015.
34. Journal officiel de la république Algérienne démocratique et populaire, convention et accords internationaux, lois et décrets, arrêtes, décisions, ainsi communication et annonces. Edition original, 2004 n°06 article7.

Site internet

35. Le site officiel de la Grameen Bank (en anglais) :www.Grrameen-info.org.
36. Le site officiel de l'ANGEM : www.ANGEM.dz.
37. [www.planetfinance](http://www.planetfinance.org) .org.

Annexes

Annexe n°01 : Cumule des projets créés par secteur d'activité, par sexe et par type de financement dans le cadre du dispositif ANGEM de T.O pour la période allant de 01/01/2014 au 31/06/2014.

Agence Nationale de Gestion de Microcrédit
Tizi-Ouzou

Cumule des projets créés par secteur d'activité, par sexe et type de financement par l'ANGEM

Situation du 01/01/2014 au 31/06/2014

BILAN DES FINANCEMENTS

- Bilan des financements par genre :

Secteur d'activité	Nombre d'activités financées		total
	Femmes	Hommes	
- Agriculture	253	196	449
- Pêche	0	4	4
- Très petite industrie	218	17	235
- BTP	0	102	102
- Services	99	510	609
- Artisanat	630	20	650
- Commerce	11	128	139
Totaux	1211	977	2188
	2188		

- Bilan des financements par tranche d'âge :

Tranche d'âge	Nombre de financées		total
	Femmes	Hommes	
18-29 ans	226	341	567
30-39 ans	423	355	778
40-49 ans	341	168	509
50-59 ans	165	94	259
60 ans et plus	56	19	75
Totaux	1211	977	2188

- Bilan des financements par niveau d'instruction :

	Nombre de financées		total
	Femmes	Hommes	
Sans	281	101	382
Alphabétisé ou école coranique	8	2	10
Primaire	285	178	463
Moyen	515	547	1062
Secondaire	111	140	251
Universitaire	11	9	20
Totaux	1211	977	2188

Annexe n°02 : Cumule des projets créés par secteur d'activité, par sexe et par type de financement dans le cadre du dispositif ANGEM de T.O pour la période allant de 01/01/2015 au 31/06/2015.

Agence Nationale de Gestion de Microcrédit

Tizi-Ouzou

Cumule des projets créés par secteur d'activité, par sexe et type de financement par l'ANGEM

Situation du 01/01/2015 au 31/06/2015

- Financement PNR AMP (Cumulé arrêté au 31/06/2015).

Secteur d'activité	Demande		Nombre de dossiers éligibles			Nombre de dossiers financés			Montant des projets financés	Nombre d'emplois créés
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		
Agriculture	68	91	66	43	109	107	66	173	8360000,00	173
Pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0
TP. Industrie	221	28	31	6	37	61	4	65	3320000	65
BTP	0	15	0	5	5	0	13	13	700000	13
Services	28	18	19	6	25	23	6	29	1880000	29
Artisanat	154	8	252	9	261	392	6	398	17780000	398
Total	471	160	368	69		583	95			
Total Général	631		437			678			32040000,00	678

- Financement -PNR Projet : Financement triangulaire (ANGEM -Banque-Promoteur) Cumulé au 31/06/2015.

Secteur d'activité	Demande		Nombre de dossiers éligibles			Nombre de dossiers financés			Montant des projets financés	Nombre d'emplois créés
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		
Agriculture	2	14	4	13	17	0	12	12	3207004,99	12
Pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0
TP. Industrie	29	18	53	13	66	14	5	19	4461646,40	39
BTP	0	40	0	81	81	0	41	41	10447565,73	82
Services	28	163	35	259	294	9	131	140	31395843,88	210
Artisanat	35	12	16	7	23	10	5	15	2876958,62	30
Commerce	8	182	12	161	173	4	33	37	8614225,42	74
Total	102	429	120	534		37	227			
Total Général	531		654			264			61003245,04	447

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Résumé en Français

Résumé en Anglais et en Arabe

Liste des tableaux

Liste des figures

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale.....13

Chapitre I : Aspects théoriques sur le microcrédit.....17

Introduction.....18

I-1 Microcrédit : Historique et différents concepts de base.....18

I-1-1 Historique du Microcrédit.....18

I-1-1-1 La naissance de Microcrédit.....18

I-1-1-2 L'expérience de la Grameen Bank (GB).....19

I-1-1-3- Le micro crédit dans le monde.....20

I-1-2 Les concepts de base de microcrédit.....22

I-1-2-1 La notion de la micro finance.....22

I-1-2-2 La notion du microcrédit.....23

I-1-2-3 La notion de la micro-entreprise.....25

I-1-3 Les points de divergences entre le Microcrédit et micro-finance.....25

I-2 Spécificités et objectifs du microcrédit26

I-2-1 Caractéristiques du microcrédit.....26

I-2-1-1 Un système reconnu à l'échelon mondial.....	26
I-2-1-2 Des bénéficiaires souvent féminins.....	27
I-2-1-3 Des taux d'intérêts plus élevés que le secteur bancaire.....	28
traditionnel	
I-2-2 Les institutions du microcrédit.....	28
I-2-2-1 Les coopératives ou mutuelles d'épargne et de crédit.....	29
I-2-2-2 Les crédits solidaires.....	29
I-2-2-3 Les projet à volet crédit (ONG).....	30
I-2-2-4 Les tontines.....	30
I-2-3 Les types du Microcrédit.....	30
I-2-3-1 Le Microcrédit social.....	31
I-2-3-2 Le Microcrédit professionnel.....	31
I-2-4 Les objectifs de micro crédit.....	31
I-2-4-1 Les objectifs économiques.....	31
I-2-4-2 Les objectifs sociaux.....	32
I-2-4-3 L'objectif spatial.....	32
Conclusion.....	33
Chapitre II : Le microcrédit et ses dispositifs en Algérie.....	34
Introduction.....	35
II-1 Le microcrédit en Algérie.....	35
II-1-1 Historique du microcrédit en Algérie.....	35
II-1-2 L'étude socioéconomique du microcrédit en Algérie.....	36
II-1-2-1- Les exportations des ressources importantes des hydrocarbures.....	37
II-1-2-2 Le produit intérieure brute en Algérie.....	38
II-1-2-3 Chômage en Algérie.....	38

II-1-2-4 L'inflation en Algérie.....	39
II-1-2-5 Pauvreté et Précarité en Algérie.....	39
II-2 Place du microcrédit en Algérie.....	40
II-3 Les structures d'aide et de soutien de la création des micro- entreprises.....	41
II-3-1 les politiques publiques pour l'emploi.....	41
II-3-2 Les typologies des mesures d'aide et de soutien pour la création des micro entreprises.....	42
II-3-2-1 Les dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes (DIPJ).....	42
II-3-2-2 La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).....	43
II-3-2-3 Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes (ANSEJ).....	43
II-3-2-4 Agence Nationale de Gestion de Microcrédit (ANGEM).....	44
II-3-2-4-1 Objectifs globaux de l'ANGEM.....	44
II-3-2-4-2 Ses principales missions.....	45
II-3-2-4-3 L'organisation de l'ANGEM.....	45
II-3-2-4-4 Les décrets législatif relatif aux microcrédits.....	46
II-3-2-4-5 Le dispositif du microcrédit.....	46
II-3-2-4-6 Les conditions d'éligibilité au microcrédit.....	47
II-3-2-4-7 Les aides et avantages accordées aux bénéficiaires du microcrédit.....	48
II-3-2-4-8 Formes de financement.....	49
A- Le financement triangulaire (ANGEM- Banque-Promoteur).....	50
B- Le financement des matières premières.....	50

Conclusion.....	51
-----------------	----

Chapitre III : Etude d'évolution du microcrédit

au niveau de l'ANGEM antenne, de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	52
--	-----------

Introduction.....	53
-------------------	----

III-1 Présentation de l'organisme d'Antenne ANGEM de la wilaya Tizi-Ouzou.....	53
--	----

III-1-1 Historique de l'antenne ANGEM de la wilaya Tizi-Ouzou.....	53
--	----

III-1-2 Objectifs de l'antenne ANGEM de la wilaya Tizi- Ouzou.....	53
--	----

III-1-3 Structure ANGEM de la wilaya Tizi –Ouzou.....	54
---	----

A- La secrétaire de direction.....	54
------------------------------------	----

B-Fonds de garantie mutuelle de microcrédit.....	54
--	----

C-La directrice.....	55
----------------------	----

D-Le sous-directeur.....	55
--------------------------	----

E-Le secrétaire de programme.....	55
-----------------------------------	----

F -Le financier.....	55
----------------------	----

G-Le chargé de recouvrement.....	55
----------------------------------	----

H-Technicien supérieur en informatique.....	55
---	----

I-Service chargé de la bonification.....	56
--	----

J- Le service d'accompagnateur.....	56
-------------------------------------	----

III-2 Etat statistique du dispositif ANGEM.....	56
---	----

III-2-1 Bilan cumulé des services financiers « fin juin 2015 » au niveau

National.....57

A- La répartition des prêts accordés par genre.....57

B- La répartition des prêts (PNR) accordé par secteur d'activités.....58

C- La répartition des crédits octroyés par les modalités de financement.....59

D- La répartition des crédits octroyés par tranche âge.....60

E- La répartition des crédits octroyés par niveau d'instruction.....61

III-2-2 Bilan cumulé des services financiers « fin juin 2014 » et « fin juin 2015 »

(Semestriel) au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.....62

III-2-2-1 Analyse cumulé des prêts (PNR) accordés fin juin 2014

(premier semestre) par l'ANGEM au niveau de Tizi-Ouzou.....62

A- La répartition des prêts accordés par genre.....62

B- La répartition des prêts accordés par secteur d'activité.....63

C- La répartition des crédits octroyés par les modalités de financement.....64

D- La répartition des crédits octroyés par tranche âge.....66

E- La répartition des crédits octroyés par niveau d'instruction.....67

III-2-2-2 Analyse cumulé des prêts(PNR) accordés « fin juin 2015 » (le premier semestre) par l'ANGEM au niveau de Tizi-Ouzou.....68

A- La répartition des prêts accordés par genre.....68

B- La répartition des prêts accordés par secteur d'activité.....68

C- La répartition des prêts accordés par les deux types de financement.....70

D- La répartition des prêts accordés par tranche d'âge.....71

E- La répartition des prêts accordés par niveau d'instruction.....72

III-2-3 Les points de divergences du bilan cumulé de fin juin 2014 et fin juin 2015 (les deux premiers semestres).....73

Conclusion.....73

Conclusion générale.....75

Bibliographie.....77

Liste des annexes.....I-III

Table des matières

